



OLSAS 2010 – ADDENDA

Ontario Law School Application Service

Changes provided in these addenda modify the information in this document, published in August 2009. Contact the appropriate university directly if you have questions about these changes.

Service ontarien de demande d'admission en droit

Les changements fournis au présent addenda modifient les renseignements dans ce document, produit en août 2009. Veuillez adresser toute question à leur sujet à l'université en cause.

Corrections

Le 10 février 2010, l'Université d'Ottawa a avisé le Centre des changements suivants au Livret de directives OLSAS 2010.

À la page 15, sous la rubrique « La formation consécutive : LL.L. – Programme national » ENLEVER :

**2. La formation consécutive :
LL.L. – Programme national**

Les étudiants qui ont complétés leurs trois ans du LL.B. peuvent faire demande **en troisième année** pour le programme national. Cette quatrième année d'études peut se faire en français ou en anglais. Elle exige une capacité de lire et de comprendre le français, mais l'étudiante ou l'étudiant peut utiliser la langue officielle de son choix pour répondre aux examens et pour rédiger des travaux.

Et REMPLACER avec le texte suivant :

**2. La formation consécutive
Programme National (LL.B.)**

La section de Common Law de la Faculté de droit offre aux diplômés en droit civil des universités canadiennes, l'opportunité de compléter le grade LL.B dans une année scolaire. La demande peut se faire suite à l'obtention du diplôme de droit civil ou durant la 3^e année des études de droit civil.

L'admission à ce programme est déterminée en

tenant compte de la force générale du dossier, y compris les résultats scolaires, l'expérience, l'engagement communautaire, les lettres de recommandation ainsi que les places disponibles. L'étude de la candidature commence seulement lorsque le dossier est complet. Le relevé de notes, la déclaration personnelle, un curriculum vitae et les lettres de recommandation de professeurs de droit civil sont les documents requis pour compléter la demande d'admission. Le LSAT n'est pas une exigence de l'admission au Programme national.

Les personnes qui ont complété le grade LL.L. à l'Université d'Ottawa ou qui sont présentement inscrites en 3^e année du LL.L. à uOttawa peuvent utiliser le formulaire de demande d'admission interne de l'Université. Veuillez consulter le site web www.commonlaw.uottawa.ca. Suivez les liens du Programme National à droite de la page web.

À la page 15, sous la rubrique "The Consecutive Stream LL.L. National Program" ENLEVER :

**2. The consecutive stream:
LL.L. – National Program**

Students who are completing their **third year** of a Canadian LL.B. program are eligible to apply for the entry into the LL.L. National Program. The fourth-year program can be completed in either French or English. Students must be able to read and understand French, but examinations and evaluations in this program can be written in either official language. Students will be asked to confirm their intention to continue into the fourth year when they complete their LL.B. program.

Et REMPLACER avec le texte suivant :

**2. The Consecutive Stream
National Program (LL.B.)**

The Common Law section of the Faculty of Law offers civil law graduates from Canadian universities the opportunity to complete the LL.B. degree in a one year program. Applicants apply to the program after completing a civil law degree or during the third year of their civil law studies.

Admission to the program is based on the overall strength of the applicant including grades, experience, community involvement and letters of recommendation, as well as available space. An application is assessed only once all the required documents are provided: a transcript of civil law studies, a personal statement, curriculum vitae and two letters of reference from civil law professors. The LSAT is not required for admission into the National Program.

University of Ottawa civil law students apply via the University's internal application process. Please visit the website: www.commonlaw.uottawa.ca. Click on "National Program" on the right side of the page and follow the links to the internal application form.

www.ouac.on.ca/olsas/

<http://centre.ouac.on.ca/olsas/>

OLSAS 2010 – ADDENDA

Document last revised February 10, 2010 / Dernière mise à jour le 10 février 2010



OLSAS 2010

Service ontarien de demande d'admission en droit

Dates importantes

Les candidates et les candidats doivent poster leurs documents plusieurs semaines à l'avance afin de s'assurer de respecter les dates limites.

2 novembre 2009

Date limite de réception des demandes d'admission à la première année des programmes en anglais. Nota : il s'agit également de la date limite de réception des relevés de notes et des formulaires d'évaluation confidentielle.

1^{er} février 2010

Date limite de réception des demandes d'admission à la première année des programmes de common law en français de l'Université d'Ottawa.

3 mai 2010

Date limite de réception des demandes d'admission aux 2^e, 3^e, ou 4^e années des programmes en anglais et en français à l'Université d'Ottawa.

30 juin 2010

Date limite de réception au Centre des relevés de notes finales.

Communications

Renseignements généraux : olsas@ouac.on.ca
Soutien technique : olsas_support@ouac.on.ca

Le site Web du Centre déborde de renseignements pertinents sur le processus de demande d'admission en droit. Dans ce site exhaustif, les candidates et les candidats peuvent également consulter les détails relatifs à leur dossier.

Consulter le site Web à l'adresse :
<http://centre.ouac.on.ca/olsas/>.

Adresse

OLSAS
Centre de demande d'admission
aux universités de l'Ontario
170 Research Lane
Guelph (Ontario) N1G 5E2

Nota :

- Il incombe à la candidate ou au candidat de s'assurer que sa demande, ainsi que tout document à l'appui de cette dernière, soient reçus au OLSAS avant les dates limites publiées.
- Ne soumettre qu'une seule demande d'admission.
- La demande d'admission ainsi que les documents à l'appui de cette dernière peuvent être utilisés uniquement pour l'année en cours. Une nouvelle demande est produite tous les ans.

Faites demande en ligne : <http://centre.ouac.on.ca/olsas/>

Table de matières

À propos du OLSAS.....	2
Confidentialité et le Centre	3
Responsabilités de la candidate ou du candidat	5
Renseignements personnels	6
Adresses	7
Choix et droits.....	7
Notice autobiographique	8
Répondants.....	9
LSAT.....	9
Établissements fréquentés.....	10
Relevés de notes.....	10

Conditions académiques – Première année	13
---	----

Renseignements sur les facultés de droit

Université d'Ottawa.....	15
<i>University of Ottawa</i>	24

Lire le livret de directives en entier avant de remplir la demande d'admission.

Faire demande en ligne à l'adresse <http://centre.ouac.on.ca/olsas/>.

À propos du OLSAS

Le Service ontarien de demande d'admission en droit (OLSAS) est un service centralisé sans but lucratif destiné aux candidates et aux candidats qui désirent faire demande aux six facultés de droit de l'Ontario. Créé par les agents d'admission de ces écoles et dirigé par le Centre de demande d'admission aux universités de l'Ontario (OUAC), il a pour objet de faciliter le processus d'admission aux écoles de droit ontariennes. Les candidates, les candidats et les établissements profitent ainsi d'une réduction des chevauchements au chapitre du traitement des demandes, tout en économisant temps et ressources. Chaque école jouit de pleins pouvoirs décisionnels en matière d'admission. Le rôle d'OLSAS se limite au traitement des demandes.

La demande d'admission en ligne OLSAS est accessible à l'adresse <http://centre.ouac.on.ca/olsas/>.

Les candidates et les candidats ne présentent qu'une seule demande et une seule série de documents scolaires, peu importe le nombre de facultés auxquelles elles ou ils sollicitent l'admission. OLSAS ne traite que les demandes d'admission aux facultés de droit de l'Ontario. Pour obtenir des renseignements relatifs aux facultés de droit à l'extérieur de l'Ontario, communiquer directement avec les établissements en question.

Le processus de demande d'admission est volumineux. Selon le nombre de facultés de droit auxquelles la candidate ou le candidat fait demande, il faut prévoir entre cinq et vingt-cinq heures pour remplir la demande d'admission.

Chacune des six facultés de droit de l'Ontario a ses propres conditions d'admission. Les candidates et les candidats doivent connaître les conditions particulières de chacune et s'assurer qu'elles ou ils y répondent avant de faire demande, car OLSAS traitera et fera parvenir les dossiers à chacune des facultés mentionnées, que ces derniers répondent ou non aux conditions. Aucun remboursement n'est consenti.

Pour le programme de common law en français à l'Université d'Ottawa, la demande d'admission en ligne OLSAS est disponible à l'adresse <http://centre.ouac.on.ca/olsas/>. Dans le cas d'une demande à une faculté de droit en anglais, le formulaire en ligne se trouve à l'adresse www.ouac.on.ca/olsas/. Pour Droit civil/Civil Law, la demande d'admission en ligne est accessible depuis le site Web <http://centre.ouac.on.ca/105/>.

Avis concernant ce document

Ce document a été conçu avec soin pour assurer l'exactitude du contenu au moment de la mise en page. Le Centre et les universités se réservent cependant le droit de modifier, au besoin, les renseignements qui y paraissent.

Ni OLSAS ni les facultés de droit ne sanctionnent des présentations ou publications autres que les leurs. Pour accéder aux renseignements les plus récents, communiquer directement avec le service d'admission ou le site Web des universités.

À propos du Centre

Le Centre de demande d'admission aux universités de l'Ontario, à Guelph (Ontario, Canada), est un bureau central chargé de la réception et du traitement des demandes d'admission aux universités de la province. Des technologies de pointe assurent la rentabilité et l'efficacité des services offerts aux candidates et aux candidats.

Le Centre a été fondé en 1971 par le *Committee of Presidents of the Universities of Ontario* (aujourd'hui le Conseil des universités de l'Ontario) et l'*Ontario Universities' Council on Admissions*. Son administration relève d'un comité consultatif qui exerce des pouvoirs conférés par le conseil des universités de l'Ontario. Ce comité est constitué de membres représentatifs des divers groupes d'utilisateurs et il est présidé par la présidente ou le président de l'une des universités.

Confidentialité et le Centre

Le Centre prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la protection de son site Web.

Le Centre s'est doté de la technologie du protocole SSL (« *Secure Sockets Layer* ») pour le chiffrement des données, et fait appel aux pratiques de sécurité normalisées pour la protection des transactions sur le Web.

Courrier électronique

Il se peut que les messages des candidates et des candidats envoyés par courrier électronique régulier ne soient pas sécurisés. N'envoyer aucune information confidentielle par courriel. La candidate ou le candidat qui choisit de faire parvenir au Centre des renseignements confidentiels par ce moyen accepte par le fait même qu'un tiers puisse intercepter cette information. Une fois leur demande soumise et leurs droits réglés, les candidates et les candidats peuvent accéder à L'Outil sécurisé de messagerie pour candidates et candidats d'OLSAS (SAM), afin d'apporter des modifications à leur demande.

Déclaration et avis de collecte, d'utilisation, de divulgation et de traitement de vos renseignements personnels fournis dans le cadre de votre demande OLSAS (Service d'admission aux facultés de droit de l'Ontario)

Le Centre de demande d'admission aux universités de l'Ontario (« le Centre ») est exploité par le Conseil des universités de l'Ontario (CUO). À titre de division du CUO, le Centre traite depuis 1971 les demandes d'admission pour le compte des universités de l'Ontario. Pour faire demande à une faculté de droit d'une université de l'Ontario, votre demande d'admission doit être traitée par le Centre, lequel achemine les renseignements relatifs à cette dernière aux universités de votre choix. En faisant demande par le biais du Centre, vous acceptez que l'université (ou les universités) de votre choix reçoive(nt) les renseignements personnels que vous avez fournis au Centre, lequel recueille, utilise, divulgue et traite vos renseignements personnels, tel qu'il est stipulé dans la présente déclaration et avis.

Les renseignements personnels devant être fournis dans la présente demande d'admission sont exigés par le Centre et par les facultés de droit, dans le cadre de votre demande d'admission et doivent être communiqués au moment du règlement de vos droits d'admission. Les demandes d'admission incomplètes ne seront pas prises en considération. Les facultés de droit peuvent exiger de votre part des renseignements personnels additionnels dans le but de compléter votre demande d'admission; elles peuvent utiliser et

divulguer vos renseignements personnels à d'autres fins conformément à leurs propres pratiques en matière de renseignements personnels et de vie privée. Les universités divulguent également les renseignements personnels aux organismes de réglementation, aux organismes d'application de la loi et à toute autre personne, tel qu'autorisé ou exigé par la loi.

Il vous incombe de vous assurer que les renseignements contenus dans votre demande d'admission soient véridiques, complets et exacts, et que vous soyez le seul et unique auteur de toute notice autobiographique et documents personnels que vous avez soumis. Le Centre et les universités se réservent le droit de vérifier les renseignements fournis dans la demande d'admission. S'il est déterminé que tout renseignement relatif à votre demande d'admission est faux ou trompeur, a été dissimulé ou n'a pas été fourni, ou a été écrit par une tierce partie, votre demande d'admission peut alors être jugée non valide, ce qui pourrait mener au refus ou à l'annulation de cette dernière ou de votre inscription à l'université. Cette information peut être partagée avec le *Law School Admission Council* (LSAC) et d'autres établissements universitaires ou collégiaux du Canada. Il est strictement à la discrétion du Centre ou de l'université (ou des universités) visée(s) de déterminer si une demande d'admission contient des renseignements faux ou trompeurs ou si vous avez dissimulé ou omis sciemment de fournir des renseignements et avec lesquelles universités et lesquels collèges cette information peut être partagée.

Le Centre s'engage à protéger votre vie privée, en ce qui a trait aux renseignements personnels que vous fournissez à l'appui de votre demande d'admission. Une fois votre demande d'admission soumise, si vous ne vous inscrivez pas à une faculté de droit de l'Ontario, le Centre ne conserve aucun document original ou dossier papier relatif à votre demande d'admission. Les relevés de notes, les soumissions autobiographiques et déclarations personnelles, et les documents additionnels fournis à l'appui des demandes d'admission formulées pour une année scolaire donnée ne sont ni retournés, ni réacheminés, aux candidats et aucune copie ne leur sera fournie, et ne sont acheminés à aucune tierce partie, avant leur destruction à la fin de chaque cycle d'admission.

Le Centre conserve la version électronique actuelle (et historique) des données démographiques, scolaires et relatives à vos choix de programme qui font partie de votre (vos) demande(s) d'admission conformément à la politique du Centre en matière de conservation des dossiers, et met en place des mécanismes de sécurité administratifs, techniques et physiques visant à protéger vos renseignements personnels contre l'accès, l'utilisation, la modification et la divulgation non autorisés. Le Centre assure la confidentialité de tous les

renseignements personnels qu'il recueille relativement à la demande d'admission et ne divulgue ces derniers qu'aux seules fins stipulées dans la présente déclaration et avis. Le Centre conserve les dossiers électroniques dans des installations extérieures, tel que prévu dans le cadre de ses procédures de reprise en cas de sinistre. Vous assumez l'entière responsabilité de la sécurité et de la confidentialité de votre code d'accès, de vos renseignements d'entrée en communication et de tout autre renseignement relatif à votre inscription. Veuillez aviser immédiatement le Centre si vous soupçonnez tout accès, toute utilisation ou toute divulgation non autorisée.

Collecte de renseignements personnels :

- Le Centre recueille les renseignements personnels que vous fournissez dans votre formulaire de demande aux fins de traitement de votre demande d'admission auprès de l'université ou des universités de votre choix.
- Le Centre recueille les relevés des établissements d'enseignement que vous lui avez fournis.
- Le Centre recueille vos résultats du LSAT (*Law School Admission Test*) directement auprès du LSAC de par votre consentement lorsque vous soumettez votre demande.
- Le Centre recueille les renseignements personnels des personnes que vous indiquez à titre de référence.
- Le Centre recueille les renseignements relatifs aux cartes de crédit et au règlement des droits, auprès de vous ou de toute autre personne qui se charge de régler les droits relatifs à la présente demande, aux fins de traitement du règlement de votre demande d'admission.

Utilisation de renseignements personnels :

- Le Centre compile et traite votre demande d'admission et assure le traitement du règlement de votre demande d'admission.
- Le Centre utilise les renseignements personnels provenant de toutes les demandes d'admission aux facultés de droit pour créer des données agrégées non identifiables sur le plan personnel, à l'usage public (par le biais du site Web du Centre), des comités d'admission des facultés de droit de l'Ontario, des universités de l'Ontario, du CUO, du ministère de la Formation et des Collèges et Universités de l'Ontario, ainsi que des chercheurs en milieu universitaire (à la discrétion du Centre et les écoles de droit) à des fins d'élaboration de politiques en matière d'admission, d'inscription, et autres, et de recherche.
- Si vous avez exigé des relevés de notes électroniques d'une université ontarienne, ou d'un collège ontarien, dans le cadre de votre demande d'admission, le Centre peut alors utiliser vos

renseignements personnels à cette dernière, dans le but de faciliter le traitement de votre demande.

Divulgence de renseignements personnels :

- Le Centre divulgue les renseignements contenus dans votre demande d'admission à l'université ou aux universités de votre choix.
- Le Centre fait parvenir aux personnes que vous avez énumérées à titre de référence un Accusé de réception/modifications les avisant que vous les avez nommées à titre de référence. Si l'une de vos références communique avec Le Centre pour toute question relative à votre demande d'admission, Le Centre divulgue alors les renseignements personnels nécessaires pour y répondre.
- Si une tierce partie qui assure le paiement de la présente a des questions relativement au règlement de votre demande d'admission, le Centre divulgue alors les renseignements personnels nécessaires afin d'y répondre.
- Le Centre utilise les renseignements personnels provenant de toutes les demandes d'admission aux facultés de droit pour créer des données agrégées non identifiables sur le plan personnel, à l'usage public (par le biais du site Web du Centre), des comités d'admission des facultés de droit de l'Ontario, des universités de l'Ontario, du CUO, du ministère de la Formation et des Collèges et Universités de l'Ontario, ainsi que des chercheurs en milieu universitaire (à la discrétion du Centre et des écoles de droit) à des fins d'élaboration de politiques en matière d'admission, d'inscription, et autres, et de recherche.
- Le Centre peut divulguer vos renseignements personnels aux organismes de réglementation, aux organismes d'application de la loi et à toute autre personne, tel qu'autorisé ou exigé par la loi.
- Si vous avez exigé des relevés de notes électroniques d'une université ontarienne dans le cadre de votre demande d'admission, le Centre peut alors divulguer vos renseignements personnels à cette dernière, dans le but de faciliter le traitement de votre demande.

Pour plus d'information sur la collecte, l'utilisation, la divulgation et le traitement de vos renseignements personnels par le Centre, veuillez consulter le Code de protection des renseignements personnels du Centre à l'adresse <http://centre.ouac.on.ca/privacy/> ou bien communiquez avec le responsable de la vie privée du Centre, par courriel à l'adresse privacyofficer@ouac.on.ca, par téléphone au 519-823-1940, poste 225, ou par écrit, au 170 Research Lane, Guelph (Ontario) N1G 5E2.

Déclaration de la candidate ou du candidat :

Les candidat(e)s doivent consentir aux dispositions relatives aux renseignements personnels prévues dans l'énoncé « Déclaration et avis de collecte, d'utilisation,

de divulgation et de traitement de vos renseignements personnels fournis dans le cadre de votre demande OLSAS (Service d'admission aux facultés de droit de l'Ontario) », et ils doivent accepter la déclaration suivante :

Je certifie que les renseignements personnels et les documents soumis avec la présente demande, ou devant être soumis ultérieurement (lesquels constituent ma demande complète) sont véridiques, complets et exacts à tous les égards, y compris mes déclarations relatives à ma citoyenneté et à mon statut d'immigrant au Canada, que je suis le seul et unique auteur de toute notice autobiographique et documents personnels que j'ai soumis, et que tous les renseignements exigés dans le cadre de cette demande ont été divulgués. Je reconnais qu'il est de ma responsabilité de tenir le Centre, ainsi que les facultés de droit auxquelles j'ai fait demande ou je m'inscris, au fait de toute modification aux renseignements contenus dans ma demande d'admission et dans mes documents en appui à cette dernière et j'accepte de le faire par écrit dès que lesdites modifications sont effectuées.

Responsabilités de la candidate ou du candidat

L'on s'attend à ce que les candidates et les candidats se familiarisent avec la demande d'admission et qu'ils respectent la procédure de demande s'appliquant à chaque programme de droit visé. Avant de remplir la demande d'admission, lire entièrement le livret d'instructions, ainsi que les renseignements spécifiques aux programmes fournis par les écoles de droit.

Les demandes dûment remplies doivent parvenir à OLSAS avant le **2 novembre 2009** pour les demandes d'admission à la première année pour les programmes en anglais, et avant le **1^{er} février 2010** pour les demandes d'admission à la première année des programmes de common law en français de l'Université d'Ottawa. On recommande aux candidates et aux candidats de soumettre leur demande bien avant cette date.

Les demandes d'admission aux 2^e, 3^e, et 4^e années des programmes en français et en anglais (y compris les demandes de transfert, les demandes s'appuyant sur une lettre de permission et les demandes qui seront étudiées par le Comité national sur les équivalences) doivent être reçues au plus tard le **3 mai 2010**.

Il incombe à la candidate ou au candidat de s'assurer que la demande d'admission, ainsi que tout document à l'appui de cette dernière, soient reçus par OLSAS

avant les dates limites publiées. En règle générale, les documents et les renseignements d'admission non sollicités ne sont pas pris en considération aux fins de décision d'admission. Les documents télécopiés ne sont pas acceptés.

Toutes les universités exigent la soumission d'une déclaration personnelle quelconque. S'assurer de remplir la déclaration selon les directives fournies par l'établissement en question et la soumettre à OLSAS.

L'inobservation des exigences d'admission et des dates limites est susceptible d'entraîner l'annulation de la demande d'admission. Les droits d'admission sont non remboursables.

Le traitement de la demande d'admission peut être retardé tant et aussi longtemps que les relevés de notes et toute autre documentation précisée par les écoles de droit auxquelles la candidate ou le candidat fait demande n'ont pas été reçus.

Les documents à l'appui de la demande qui sont reçus après la date limite sont acheminés aux écoles de droit visées; toutefois, OLSAS ne peut garantir que ces dernières en tiendront compte. Les demandes d'admission reçues après la date limite ne sont pas traitées.

L'on incite fortement les personnes qui ont un dossier criminel ou celles qui ont des questions au sujet de leur agrément éventuel par les barreaux du Canada à communiquer avec le barreau de leur province avant de formuler une demande d'admission à une faculté de droit de l'Ontario.

Soumettre la demande

Dès qu'une demande est soumise avec succès, la candidate ou le candidat est informé(e) immédiatement de son Numéro de référence OLSAS (2010-8xxxxx). Après avoir obtenu son Numéro de référence, elle ou il reçoit un accusé de réception d'OLSAS par courriel. Les candidates et les candidats qui ont soumis leur demande avec succès, mais qui n'ont pas reçu d'accusé de réception par courriel, doivent communiquer immédiatement avec OLSAS; cela peut indiquer que leur adresse électronique n'a pas été saisie correctement.

Bilan des candidatures

Dès que le dossier de la candidate ou du candidat est prêt à être transmis aux facultés de droit de son choix, OLSAS lui fait alors parvenir un Formulaire de vérification par courrier régulier, lequel comprend les données collectées par OLSAS.

Chaque faculté de droit se réserve le droit de déterminer si les grades décernés sont acceptables aux fins d'admission à un programme de droit.

Les candidates et les candidats titulaires d'une licence en droit du Québec ou d'un pays étranger qui désirent pratiquer le droit en Ontario doivent faire une demande d'évaluation des équivalences entre le programme qu'ils ont suivi et un programme canadien de Common Law, auprès du Comité national sur les équivalences constitué par le Conseil des doyens et doyennes des facultés de droit du Canada et la Fédération des professions juridiques du Canada. Le Comité national sur les équivalences examine le diplôme des personnes qui désirent pratiquer le droit, décide de la période d'études qui sera nécessaire pour que la personne possède l'équivalent d'un grade L.L.B./J.D. canadien, et fait part de ses recommandations aux facultés et aux barreaux. Le Comité, qui se réunit trois ou quatre fois l'an, tient compte de l'expérience pratique et de la formation de la personne en rendant ses recommandations.

L'on recommande aux candidates et aux candidats de communiquer préalablement avec le Comité afin de prendre connaissance des dates limites :

Fédération des ordres professionnels
de juristes du Canada
c/o Comité national sur les équivalences
des diplômes de droit
World Exchange Plaza
45, rue O'Connor, bureau 1810
Ottawa (Ontario) K1P 1A4

Téléphone : 613-236-7250, ext. 229
Adresse électronique : nca@flsc.ca
Site Web : www.flsc.ca/fr/foreignlawyers/guidelines.asp

L'Outil sécurisé de messagerie pour candidates et candidats d'OLSAS (SAM)

L'Outil sécurisé de messagerie pour candidates et candidats d'OLSAS (SAM) permet d'envoyer des renseignements personnels à OLSAS par le biais d'une procédure sécurisée, assurant ainsi la protection des renseignements transmis. Les candidates et les candidats peuvent accéder à l'Outil SAM en se connectant à leur demande préalablement soumise, au moyen de leurs numéro d'identité et mot de passe, puis en sélectionnant le lien approprié.

Les modifications aux données suivantes **doivent** être apportées au moyen de l'Outil SAM :

- a. Nom ou date de naissance
- b. Adresse résidentielle ou postale
- c. Adresse électronique
- d. Numéro d'identification LSAT
- e. Nom ou adresse du répondant
- f. Personne-ressource autorisée

Une fois la demande soumise, les modifications aux soumissions personnelles ne peuvent être acceptées de quelque façon que ce soit.

Offres d'admission

Une fois les demandes d'admission reçues, les offres d'admission peuvent alors être communiquées en tout temps. Les candidates et les candidats ne peuvent accepter qu'une seule offre d'admission à une faculté de droit de l'Ontario à la fois. Toutefois, celles et ceux qui acceptent provisoirement une offre peuvent indiquer qu'elles ou ils souhaitent que leur demande à une autres faculté de droit demeure active. Les réponses aux offres d'admission doivent être soumises au moyen de l'Outil sécurisé de messagerie pour candidates et candidats d'OLSAS.

Renseignements personnels

Les données personnelles suivantes sont collectées aux fins de statistiques seulement et ne sont pas considérées par les universités dans l'évaluation du dossier : sexe et date de naissance.

Nom/renseignements personnels

La candidate ou le candidat doit indiquer son **nom légal au complet**, ainsi que ses **prénoms**. Elle ou il doit souligner son **prénom usuel**. S'assurer que les noms donnés sont indiqués dans le même ordre que ceux qui figurent dans les documents à l'appui. « Prénom usuel » est le prénom utilisé normalement.

La candidate ou le candidat doit indiquer son (ses) **nom(s) antérieur(s)** afin que le Centre et les universités puissent joindre tous les documents à son dossier d'admission.

La « Langue maternelle » est la première langue apprise.

La « Compétence linguistique » est toute autre langue parlée et comprise.

Citoyenneté

La candidate ou le candidat doit indiquer sa citoyenneté. Les citoyen(ne)s canadien(ne)s doivent inscrire « Canada ». Les résidents permanents doivent fournir une Fiche relative au droit d'établissement (IMM 1000) ou une carte de résident permanent de Citoyenneté et Immigration Canada.

Contact et autorisation en cas d'urgence

En cochant la case « **oui** » dans cette section, la candidate ou le candidat autorise le Centre et les facultés de droit de son choix de communiquer avec la personne qu'elle ou il a désignée, en cas de difficulté à

la/le joindre à son adresse postale ou domiciliaire. Pour autoriser une personne autre que celle déjà désignée, il faut alors fournir les détails pertinents par écrit au Centre. **À noter que seul la candidate ou le candidat est habilité(e) à obtenir des renseignements relatifs à sa demande d'admission.**

Une fois soumise la demande d'admission, les modifications aux renseignements personnels doivent être apportées à l'aide de l'Outil sécurisé de messagerie pour candidates et candidats d'OLSAS.

Adresses

Remplir soigneusement cette section. Si l'**adresse domiciliaire permanente** de la candidate ou du candidat est identique à son **adresse postale**, il n'est alors pas nécessaire de remplir cette section.

- **Aviser OLSAS par écrit de tout changement d'adresse au cours du cycle d'admission. OLSAS informera les facultés de tout changement.**
- Indiquer l'adresse à utiliser après le 1^{er} mai.
- Un **autre numéro de téléphone** est tout numéro de téléphone autre que celui du domicile de la candidate ou du candidat où nous pouvons la/le joindre, au besoin (travail, cellulaire, etc.).
- Ne donner, au maximum, que deux adresses électroniques et aviser OLSAS de tout changement à ces adresses. Il faut obligatoirement fournir une adresse électronique.

Une fois soumise la demande d'admission, les modifications à l'adresse postale ou électronique doivent être apportées à l'aide de l'Outil sécurisé de messagerie pour candidates et candidats d'OLSAS.

Choix et droits

Pour les demandes d'admission aux facultés de droit en anglais, les droits de demande s'élèvent à 185 \$, plus les droits institutionnels fixés à 75 \$ par faculté de droit sélectionnée. **Ces droits ne sont pas remboursables.** La somme doit refléter le nombre de choix d'universités.

Recueillis par OLSAS mais versés aux facultés de droit, les droits institutionnels remboursent une partie des frais encourus dans l'évaluation des dossiers d'admission. Le montant des droits à remettre est déterminé par le nombre d'établissements choisis et non par le nombre de programmes indiqués.

Les droits exigibles pour les demandes aux programmes anglais ont été fixés comme suit :

Une école	260 \$	Quatre écoles	485 \$
Deux écoles	335 \$	Cinq écoles	560 \$
Trois écoles	410 \$	Six écoles	635 \$

Pour les demandes d'admission aux programmes en français à l'Université d'Ottawa, les droits de demande s'élèvent à 185 \$ seulement; il n'y a pas de droits institutionnels à remettre.

Pour plus d'information sur l'exonération des droits institutionnels de 75 \$, les candidates et les candidats doivent consulter la section ayant trait à la faculté de droit en question dans le présent livret, ou communiquer directement avec la faculté. Toute exonération des droits doit être approuvée avant de faire demande.

Les candidates et les candidats qui ont fréquenté ou qui fréquentent actuellement une université de l'Ontario **doivent** utiliser le Formulaire de demande de relevé de notes OUAC qui accompagne la demande, afin de commander leurs relevés de notes. Celles et ceux qui ont fréquenté ou qui fréquentent actuellement un collège de l'Ontario **peuvent** utiliser ce formulaire. Chaque relevé de notes demandé coûte 10 \$, sauf quelques exceptions. Voir la rubrique « **Les relevés de notes d'une université ou d'un collège de l'Ontario** » à la page 10 du présent livret pour plus de détails.

Les droits sont non remboursables. La demande d'admission est transmise aux universités dès réception de la totalité des droits au Centre. Les paiements partiels ne sont pas traités. Le règlement des droits fait partie de l'étape finale de soumission de la demande et peut être effectué par carte de crédit (MasterCard ou VISA), par chèque, par mandat-poste, par télépaiement et par paiement effectué directement par internet à certaines banques et coopératives de crédit canadiennes. **Ces paiements doivent être en devises canadiennes.**

Pour ce qui est des demandes d'admission en anglais, les chèques, les mandats-poste, les télépaiements ou les paiements effectués par internet destinés à acquitter les droits pour les demandes en ligne doivent être reçus au plus tard le 9 novembre 2009 pour les demandes en première année ou le 10 mai 2010 pour les demandes en 2^e, 3^e ou 4^e année. Pour les demandes aux programmes en français à l'Université d'Ottawa, la date limite est le 1^{er} février 2010 pour les demandes en première année ou le 3 mai 2010 pour les demandes en 2^e, 3^e ou 4^e année. Toute exonération des droits autorisée par une faculté de droit doit avoir été accordée avant la soumission de la demande.

Cartes de crédit (MasterCard ou VISA)

Le Centre accepte les paiements par carte de crédit (MasterCard et VISA). Les candidates et les candidats doivent indiquer qu'elles ou ils optent d'acquitter leurs droits par carte de crédit et vérifier ensuite le numéro et la date d'expiration avant de soumettre le paiement. Si le paiement est rejeté ou les renseignements fournis sont invalides, l'on annulera alors la transmission de la demande aux universités.

Chèques et mandats-poste

Les candidates et les candidats doivent libeller leur chèque ou mandat-poste à l'ordre du « Centre de demande d'admission aux universités de l'Ontario » et inscrire leur Numéro de référence OUAC au recto du chèque ou du mandat. La Fiche de paiement, laquelle est produite lorsque l'option de paiement par chèque ou mandat est sélectionnée, doit être accompagnée des droits en entier. Ni les chèques postdatés ni les chèques d'une banque située à l'extérieur du Canada ne sont acceptés. Les mandats-poste étrangers doivent être payables par le biais d'une banque canadienne. Toute traite bancaire doit comprendre l'adresse complète de la banque, le numéro de banque, le numéro de transit et le numéro de compte, à moins que cette information ne soit déjà encodée. **Des frais de 25 \$ sont exigés pour tout chèque non négociable.**

Télépaiements et paiements effectués par internet

Les candidates et les candidats peuvent aussi acquitter leurs droits par télépaiement ou directement par internet si elles ou ils font affaire avec certaines banques ou coopératives de crédit canadiennes. Ce système de paiement est offert à partir du site Web de leur banque ou de leur service bancaire par téléphone. Communiquer avec sa banque pour plus de renseignements.

Le Centre attribue un numéro de compte pour le règlement de factures, et ce, dès la soumission de la demande dûment remplie. Indiquer ce numéro de compte pour effectuer le paiement. Les candidates et les candidats qui ont préalablement fait demande par le biais du Centre doivent réviser le numéro de compte; ce dernier doit être unique à la demande remplie actuellement. Utiliser le nom « Centre de demande d'admission aux universités de l'Ontario », ou une version abrégée de ce dernier, pour effectuer le paiement.

Notice autobiographique

Donner les détails pertinents des emplois, activités parascolaires, bourses, réalisations non scolaires, engagement auprès de la communauté et adhésion

à des associations professionnelles. Donner les détails pertinents en tenant compte des catégories suivantes : emplois à temps plein occupés; emplois à temps partiel occupés; activités bénévoles; activités parascolaires; accomplissements et distinctions scolaires; sujet de recherche/publications; ou autre. Inclure seulement les détails pertinents. Indiquer la durée et donner l'essentiel de chaque engagement. Pour les emplois, indiquer le nom de l'employeur, le titre du poste et une description brève du travail. Rendre compte de chaque année depuis le secondaire. OLSAS se chargera d'organiser l'information suivant l'ordre exigé par les facultés de droit.

Remplir la Notice autobiographique avec soin. Les facultés de droit utilisent ces données afin de prendre des décisions relatives aux admissions. La Notice autobiographique vient compléter tout profil personnel exigé par les facultés de droit. Nota : OLSAS ne peut aviser les candidates et les candidats quant au contenu de la Notice autobiographique.

Pour aider les candidates et les candidats à préparer une Notice autobiographique complète, le Centre propose les étapes suivantes :

- a. Dresser une liste, à part de la demande, de **toutes** les activités auxquelles la candidate ou le candidat a participé depuis le secondaire.
- b. Classer les activités selon les catégories énumérées ci-dessus.

Les candidates et les candidats devront dresser une liste des personnes à communiquer pour vérifier les détails fournis dans leur Notice autobiographique (voir ci-dessous). Les facultés de droit se réservent le droit de communiquer avec ces vérificateurs.

Vérificateurs

Pour chaque activité citée dans la Notice autobiographique, les candidates et les candidats doivent fournir le nom et le numéro de téléphone des personnes ressources qui peuvent attester de leur participation à cette activité (vérificateurs). Pour lier un vérificateur à une activité quelconque, indiquer un nombre (en crochets) à côté de chaque activité, puis inscrire les coordonnées du vérificateur qui s'applique à côté de chaque chiffre sur la liste de vérificateurs. Le même vérificateur peut servir pour plusieurs activités.

Toute activité pouvant être justifiée à l'aide de relevés de notes scolaires ne nécessite aucun vérificateur (p. ex., bourses, recommandations spéciales).

Les écoles de droit se réservent le droit de confirmer les renseignements fournis dans ces sections en communiquant avec les personnes indiquées à titre de vérificateurs.

Répondants

Il se peut que l'on exige que la candidate ou le candidat demande à une personne (appelée « répondant ») de fournir une lettre de référence **récente** à l'appui de sa demande au moyen du Formulaire d'évaluation confidentielle, lequel fait partie intégrale de la demande. L'usage de ce formulaire est nécessaire, chacun étant numéroté avec le nom d'utilisateur OLSAS de la candidate ou du candidat, et portant l'étiquette « R1 » ou « R2 » pour faciliter le tri des documents au Centre. Bien que ce ne soit pas toujours nécessaire, un formulaire « R3 » est disponible si un troisième répondant est requis pour la demande soumise. Les formulaires sont identiques et ne comportent aucune question spécifique; ils peuvent être utilisés par n'importe quel répondant, scolaire ou non.

Les candidates et les candidats doivent éviter de changer de répondants une fois leurs formulaires de référence imprimés et distribués auprès de ces derniers, ou leur demande soumise. Les formulaires de référence provenant de répondants différents de ceux qui paraissent dans la demande retarderont le traitement de cette dernière et compromettront les données de la candidate ou du candidat. Nous décourageons l'utilisation de formulaires de référence sans code à barres, puisque cela retardera le traitement de l'information; les codes à barres servent à appairer les renseignements relatifs au répondant à la demande OLSAS. Si un changement de répondant est inévitable, la candidate et le candidat visé doit alors communiquer par courriel son nom, son Numéro de référence OUAC/OLSAS et les détails du changement à apporter. OLSAS fera ensuite parvenir un formulaire de référence de remplacement par courriel.

Les candidates et les candidats doivent prendre connaissance des exigences de chacune des facultés de droit (Conditions académiques – pages 13 et 14 du présent livret) en ce qui a trait aux Formulaires d'évaluation confidentielle, puisque ces derniers diffèrent d'une faculté à l'autre. Elles ou ils doivent envoyer les formulaires à leurs répondants en les priant de les remplir à titre confidentiel – les candidates et les candidats visés ne doivent pas consulter ces évaluations – et de les expédier eux-mêmes directement à OLSAS. Un seul exemplaire suffit de chaque répondant. OLSAS en tirera les copies nécessaires. L'on demande aux répondants d'y joindre une lettre de référence.

À noter que la University of Windsor fournit ses propres formulaires (un formulaire de source scolaire et un de source non scolaire), lesquels font partie de la demande OLSAS; ces derniers doivent être utilisés pour toute demande à Windsor. Une fois rempli, le formulaire doit être expédié directement au Centre par le répondant. À

noter, cependant, que ce formulaire ne peut être utilisé par les autres facultés de droit de l'Ontario.

Le choix des répondants est primordial : ils doivent connaître la candidate ou le candidat à fond et être en mesure de porter un jugement avisé sur son caractère, ses qualités personnelles, ses aptitudes scolaires et sa situation, si elle est particulière; il faut donc les choisir en fonction de ces critères. Nota : OLSAS ne peut pas conseiller les candidates et les candidats en ce qui concerne leur choix de répondant.

OLSAS n'acceptera pas les livraisons à frais virés.

Une fois soumise la demande d'admission, les modifications aux renseignements sur les répondants doivent être apportées à l'aide de l'Outil sécurisé de messagerie pour candidates et candidats d'OLSAS.

LSAT

Pour les programmes de droit en anglais seulement, les résultats du *Law School Admission Test* (LSAT) sont normalement requis aux fins d'admission à la première année. Certaines facultés exigent en plus que le test soit écrit avant une date limite fixe.

Les personnes qui font une demande d'admission au programme de common law en français ne soumettent pas le résultat du LSAT. Le test LSAT évalue les capacités de raisonnement logique et de compréhension écrite en anglais, il n'est donc pas pertinent pour le programme français.

Inscrire les résultats LSAT obtenus ainsi que la date à laquelle la candidate ou le candidat a écrit, ou s'attend à écrire le LSAT. Les candidates et les candidats doivent aviser OLSAS de tout changement à cette date, au moyen de l'Outil sécurisé de messagerie pour candidates et candidats d'OLSAS.

La documentation est disponible auprès du :

Law School Admission Council (LSAC)
Box 2000
661 Penn Street
Newtown, Pennsylvania, USA 18940-0998

Téléphone : 215-968-1001
Adresse électronique : lsacinfo@lsac.org
Site Web : www.lsac.org

OLSAS demandera à LSAC de lui fournir les résultats des candidates et des candidats dès que leur demande d'admission aura été reçue. LSAC ne fournit ces résultats que pour les personnes dont le dossier est courant; pour

cette raison il incombe à la candidate ou au candidat de vérifier son statut auprès de LSAC. Consulter le site Web du LSAC pour de plus amples renseignements.

Renseignements additionnels concernant le LSAT

Les frais d'inscription remis au LSAT permettent la transmission, aux facultés de droit qui en font la demande, des résultats obtenus à l'examen pendant cinq ans. Si le dossier de la candidate ou du candidat à LSAC est expiré, il lui incombe de communiquer directement avec eux pour le rétablir. **Il n'est pas nécessaire de subir le test avant de déposer la demande auprès d'OLSAS.** Consulter le Tableau synoptique des facultés de droit à la page 13 et 14 du présent livret pour plus de détails.

Nota : OLSAS commence normalement à traiter les demandes vers la fin octobre. OLSAS n'assume aucune responsabilité quant aux frais versés à LSAC, en cas d'expiration de l'inscription de la candidate ou du candidat avant que son dossier ne soit traité.

Établissements fréquentés

Les candidates et les candidats doivent indiquer leur dernière école secondaire fréquentée. Elles ou ils doivent également énumérer tous les établissements postsecondaires qu'elles ou ils ont fréquentés. Inclure tout collège communautaire/cégep, université, collège postsecondaire, école d'études supérieures, travail effectué en vertu d'une lettre de permission, programme d'échange et tout cours pour lequel la candidate ou le candidat a reçu des équivalences. Si possible, sélectionner l'établissement à partir de la liste déroulante intitulée « Nom de l'établissement » dans la section « Établissements fréquentés ». Sélectionner le campus principal, et ce, même si la candidate ou le candidat fréquente (ou a fréquenté) un autre campus. Indiquer l'année, suivie du mois, dans les cases « Du » et « Au », puis remplir les cases qui suivent, au besoin. Inscrire « 2010 » comme date finale dans la case « Au » si la candidate ou le candidat y est actuellement inscrit(e).

Relevés de notes

Un relevé de notes officiel doit être fourni pour chaque collège, cégep, université ou école d'études supérieures que la candidate ou le candidat a fréquenté. Il faut un relevé pour toutes les études postsecondaires. Les relevés de notes pour les cours du baccalauréat international (BI) ou pour les tests de niveau avancé (AP) ne doivent être soumis. Pour être officiels, les relevés doivent être envoyés directement par le bureau du registraire à OLSAS et porter le cachet de l'école ou

la signature appropriée. Les photocopies ne sont pas acceptées. OLSAS n'accepte aucune copie des relevés envoyés par les candidates et les candidats, ni les relevés soumis par les facultés d'études supérieures au nom de la candidate ou du candidat.

Si l'université ou le collège que la candidate ou le candidat a fréquenté ou fréquente actuellement ne fournit pas de relevé, lui demander d'envoyer à OLSAS une attestation officielle de l'inscription et le grade décerné.

Les candidates et les candidats doivent demander au registraire de leur université, collège, ou cégep de faire parvenir, directement au Centre (170 Research Lane, Guelph [Ontario] N1G 5E2), un relevé de notes à jour avant le **2 novembre 2009** pour les demandes d'admission à la première année des programmes en anglais, avant le **1^{er} février 2010** pour les demandes d'admission à la première année des programmes de common law en français de l'Université d'Ottawa, ou avant le **3 mai 2010** pour les demandes en 2^e, 3^e ou 4^e année. Une seule copie suffit. À noter : au moment de la date limite, il n'est pas possible d'aviser les candidates et les candidats de la réception de leurs relevés de notes.

OLSAS acceptera les relevés de notes qui lui parviendront avant la demande au plus tôt le 1^{er} août 2009.

Relevés de notes d'une université ou d'un collège de l'Ontario

Les candidates et les candidats qui ont fréquenté ou qui fréquentent actuellement une université de l'Ontario **doivent** utiliser le Formulaire de demande de relevé de notes OUAC qui accompagne la demande, afin de commander leurs relevés de notes. Celles et ceux qui ont fréquenté ou qui fréquentent actuellement un collège de l'Ontario **peuvent** utiliser ce formulaire. En remplissant ce formulaire et en acquittant les droits de service nécessaires, la candidate ou le candidat autorise par le fait même OLSAS d'entreprendre les démarches nécessaires pour obtenir le relevé de notes officiel. Les candidates et les candidats n'ont pas à communiquer eux-mêmes directement avec le bureau du registraire.

Il y a deux exceptions :

1. Le présent formulaire ne peut être utilisé pour exiger les relevés du Collège militaire royal du Canada.
2. Les demandes de relevé de notes auprès des divisions ou des programmes des départements suivants de la *University of Toronto* doivent être adressées directement à la division : programme *Additional Qualifications* (AQ) de l'OISE; programme *Continuing Studies*; *Toronto School of Theology*; et programme *Woodsworth Pre-University*.

La réception du Formulaire de demande de relevé de

notes OUAC avant les dates indiquées satisfait aux dates limites ayant trait aux relevés de notes.

Les relevés de notes exigés par le biais de ce formulaire ne comprendront pas les résultats de l'année en cours.

Les droits de service ont été fixés à 10 \$ pour chaque relevé réclamé à l'exception des établissements suivants qui n'exigent aucun droit.

Universités

Carleton University
McMaster University

Collèges

Algonquin	La Cité collégiale
Collège Boréal	Loyalist
Cambrian	Mohawk
Canadore	Niagara
Fanshawe	Sheridan
Fleming	St. Clair
Humber	St. Lawrence

Le Centre collecte les droits au nom des établissements.

Les droits de service pour les demandes de relevé de notes ne sont pas remboursables.

Le Centre n'assume aucune responsabilité si une université refuse de fournir le relevé exigé (dans le cas de comptes en souffrance ou si le numéro d'identification indiqué est inexact, par exemple) et avise alors la candidate ou le candidat d'un tel refus. Si la candidate ou le candidat ne règle pas les questions ainsi soulevées d'une manière opportune, les universités ne considéreront pas ces relevés de notes quand ils seront délivrés.

Reconnaissance des résultats scolaires étrangers

Les candidates et les candidats canadiens ou étrangers qui n'ont pas suivi le nombre minimum de cours au Canada ou aux États-Unis, et qui doivent fournir les données pertinentes de leurs cours suivis à l'étranger, doivent faire évaluer leurs relevés de notes provenant de l'étranger par *World Education Services* (WES). L'évaluation du dossier est facilitée lorsque la valeur des antécédents scolaires est accordée par WES. L'évaluation par WES consiste à convertir les résultats scolaires obtenus à l'étranger à des équivalents de l'Ontario. Une telle évaluation ne remplace pas pour autant les exigences relatives aux relevés de notes officiels.

Les candidates et les candidats doivent demander une conversion de notes par cours individuel, laquelle établit la moyenne pondérée cumulative (MPC) de leurs cours suivis à l'étranger. Ce bilan d'évaluation ne sera pas admissible sans la MPC. Toutefois, les comités d'évaluation des écoles de médecine se réservent le

droit d'appliquer leur propre évaluation. WES doit faire parvenir son évaluation directement à OLSAS, et ce, au plus tard à la date limite du 2 novembre 2009.

Nota : OLSAS continuera à effectuer la conversion des notes pour les établissements américains agréés ; dans ce cas, l'évaluation WES n'est pas exigée. De plus, les candidates et les candidats ne sont pas tenus de faire évaluer par WES leurs cours suivis dans le cas d'un programme d'échange, si ces derniers sont compris dans le relevé de notes de leur université d'origine.

Pour communiquer avec WES, veuillez composer le 416-972-0070 ou, sans frais, le 1-866-343-0070, ou veuillez consulter le site Web www.wes.org/ca/fr/.

Relevés de notes des cours de l'année courante – Programmes en anglais

Les candidates et les candidats qui terminent des cours en décembre 2009 (suivis entre septembre et décembre) doivent soumettre un bulletin de leurs notes intérimaires pour le semestre de l'automne à OLSAS avant le 1^{er} février 2010. Les candidates et les candidats inscrit(e)s au semestre d'hiver de 2010 peuvent soumettre leurs notes du semestre d'automne de 2009 en photocopiant le bilan des notes de session ou en imprimant le document à partir du Web. Si leur semestre final est celui de l'automne 2008, elles ou ils doivent alors fournir un relevé de notes officiel.

Relevés de notes des cours de l'année courante – Programmes en français

Au moment de faire demande, les candidates et les candidats doivent fournir au Centre un relevé de notes de toutes leurs études postsecondaires à ce jour. Si elles ou ils suivent des cours au moment de faire demande, elles ou ils doivent aussi fournir un relevé de notes lorsque leurs notes finales deviennent disponibles.

Relevés de notes finales

Les relevés de notes finales (qui doivent inclure toutes les notes pour les cours suivis au cours de l'année courante) doivent être soumis par chaque candidate ou chaque candidat qui reçoit une offre d'admission ou par celles et ceux qui attendent toujours une décision avant le 30 juin 2010. **À noter que les candidates et les candidats inscrit(e)s à une université de l'Ontario doivent utiliser la Demande de relevé de notes – Programmes professionnels OUAC pour commander leurs relevés de notes finales.** Le formulaire peut être téléchargé à l'adresse <http://centre.ouac.on.ca/olsas/>. Les notes des relevés officiels seront comparées aux notes intérimaires et les offres d'admission faites sur la base des documents reçus antérieurement seront résiliées si l'information se révèle.

Demandes d'admission aux 2^e, 3^e, et 4^e années

(français et anglais)

Aucune décision d'admission ne sera prise sans le relevé officiel qui doit parvenir au Centre avant le 30 juin 2010. Si le relevé n'est pas disponible à ce moment-là, il faut en aviser les facultés de droit où la candidate ou le candidat a fait demande.

Conditions académiques des facultés de droit – Première année

Table synoptique des facultés de droit:

Le tableau qui suit donne un survol des programmes. Rapportez-vous au texte de chaque école (livret anglais OLSAS) pour plus de détails.

Nota :

Votre demande d'admission à une faculté de droit sera jugée incomplète si vous négligez de fournir les renseignements requis.

Faculté	Inscription en 2008	Candidatures Rentrées 2009	Temps partiel, Mi-temps, études prolongées	Prélabiles minimums	LSAT	Prélabiles	Déclaration personnelle	Évaluation confidentielle	Programmes	Catégories	Autre
Osgoode (York)	290	2,749	Extended-time	JD – three years. Joint programs JD (NYU)/ JD (Osgoode), JD/MBA, JD/MES require the completion of an undergraduate degree.	June 2005 Highest score.	Best two undergraduate years are considered for eligibility purposes. Most successful applicants have a cumulative GPA of "A-".	Required from all applicants.	Two required (academic and/or non-academic).	<ul style="list-style-type: none"> JD (NYU)/ JD (Osgoode) JD/MBA JD/MES JD/Extended 	<ul style="list-style-type: none"> General Aboriginal 	Applicants at least 26 years of age and without three years of university studies should refer to the "General Academic Requirement" section. Proof of Aboriginal status; TOEFL; separate letter requesting JD/Extended. JD (NYU)/JD (Osgoode) must apply concurrently to New York University Law School at www.law.nyu.edu . JD/MBA must apply concurrently to the Schulich School of Business at www.schulich.yorku.ca . JD/MES must apply concurrently to the Faculty of Environmental Studies at www.yorku.ca/fes/ .
Ottawa (Français)	58	191	Mi-temps	Au moins trois années. * Voir la colonne « Autre ». La termination du premier cycle est fortement recommandé.	Non-requis	Les personnes admises ont généralement une moyenne pondérée cumulative de « A- ».	Requis de tous les candidats.	Deux requises de tous les candidats dont au moins une de source académique.	<ul style="list-style-type: none"> LL.B. LL.B./J.D. (English, USA) LL.B./M.A. (M.A. en anglais) LL.B./M.B.A. PDC (formation conjointe LL.B./LL.L.) 	<ul style="list-style-type: none"> Général Circonstances spéciales Accès Adulte Autochtone 	Preuve d'appartenance à un groupe autochtone. Les étudiants de la catégorie adulte doivent soumettre un résumé ou curriculum vitae (C.V.) à jour, ainsi que la déclaration personnelle, ils et elles n'utilisent pas la déclaration personnelle comme leur C.V. * Les candidatures exceptionnelles seront considérées après deux années d'études.
Ottawa (English)	230	2,745	Half-time	Three years or more. Undergraduate program completion is strongly encouraged.	June 2005 No set minimum. Highest score. * See note in "Other" column.	Most successful applicants have a cumulative GPA of "A-".	Required from all applicants.	Two required by all; at least one from an academic source.	<ul style="list-style-type: none"> LL.B. LL.B./M.A LL.B./MBA LL.B./J.D. PDC (Combined LL.B./LL.L.) 	<ul style="list-style-type: none"> General Special Circumstances Access Mature Aboriginal 	Proof of Aboriginal status. Mature applicants must also submit an up-to-date resumé or curriculum vitae (C.V.) along with the Personal Statement; therefore, applicants should not use the Personal Statement as a C.V. *The weight given to the LSAT will vary according to the other elements of each applicant's file.
Queen's	160	2,288	Part-time (up to five spaces available in first year).	Three years or more. Completion of undergraduate degree is preferred.	June 2005 Highest score. General: >160 Access: >156	Cumulative undergraduate average of "B+". Last two years at "A-".	Required from all applicants.	General category: Two required – at least one academic reference is required, but two academic references are preferred. Aboriginal and Access categories: Two required – one academic and one non-academic.	<ul style="list-style-type: none"> J.D. J.D. Part-time J.D./M.B.A. M.I.R./J.D. M.P.A./J.D. M.A. (Econ)/J.D. M.P.I./J.D. 	<ul style="list-style-type: none"> General Aboriginal Access 	TOEFL required for applicants who are not fluent in English. M.I.R./J.D. and M.P.A./J.D. must apply concurrently to Queen's School of Policy Studies at www.queensu.ca/spsl/ . J.D./M.B.A. must apply concurrently to Queen's School of Business at http://business.queensu.ca/mba_programs/mba/application_process.php . M.A. (Econ)/J.D. must apply concurrently to Queen's School of Graduate Studies and Research at www.queensu.ca/sgsr/ . M.P.I./J.D. must apply concurrently to Queen's School of Urban and Regional Planning at www.queensu.ca/urp/prospective-students/admissions/step-by-step-process.html . Aboriginal and Access: Corroborative documents required to support claim. Access Mature applicants must provide a current resumé.

Conditions académiques des facultés de droit – Première année

Table synoptique des facultés de droit:

Le tableau qui suit donne un survol des programmes. Rapportez-vous au texte de chaque école (livret anglais OLSAS) pour plus de détails.

Nota :

Votre demande d'admission à une faculté de droit sera jugée incomplète si vous négligez de fournir les renseignements requis.

Faculté	Inscription en 2008	Candidatures Rentrée 2009	Temps partiel, Mi-temps, études prolongées	Préables minimums	LSAT	Préables	Déclaration personnelle	Évaluation confidentielle	Programmes	Catégories	Autre
Toronto	190	1,935	Half-time	Three years (regular applicants). Almost all admitted applicants have completed a four-year degree. (See the J.D. Program Guide or website for information on mature and Aboriginal applicants.)	Test must be taken on or after June 2006 Regular applicants >88th Percentile. Highest score. See the J.D. Program Guide or website for further details.	"A-" on three best years (regular applicants) (Please refer to the detailed information in the J.D. Program Guide or on the website.)	Required from all applicants.	References are not required and, if submitted, will not necessarily form part of the applicant's file at the time of review if the file is otherwise complete and ready for consideration by the Admissions Committee.	<ul style="list-style-type: none"> J.D. J.D. Half-time J.D./M.B.A. J.D./M.A. (Crim) J.D./M.A. (Eco) J.D./Ph.D. (Eco) J.D./M.A. (Eng) J.D./M.I.St. J.D./M.I.G.A (Pending University Approval) J.D./M.A. (European, Russian & Eurasian) J.D./Ph.D. (Phil) J.D./Ph.D. (Poli.Sc) J.D./M.S.W. 	<ul style="list-style-type: none"> Regular Mature Aboriginal 	Mature applicants are required to submit a resumé. Separate letters of application for half-time, due by May 1.
Western	165	2,230	Extended-time	Three years or more is preferred.	June 2005 General: >80th Percentile. Discretionary: >65th Percentile. Highest score.	Most successful applicants have a cumulative GPA of "A-".	Required from all applicants.	General: Two – one academic required. Access: Two – one academic required. Mature & Aboriginal: Two references required.	<ul style="list-style-type: none"> JD JD/MBA JD/Extended 	<ul style="list-style-type: none"> General Aboriginal Access Mature 	TOEFL required for applicants who are not fluent in English. Letter requesting Extended-time Program. Access: Corroborative documents required. Mature: Resumé JD/MBA must apply concurrently to the Richard Ivey School of Business: www.ivey.uwo.ca.
Windsor	LL.B.: 155 J.D./LL.B.: 55	1,894	Half-time	LL.B. – two years. J.D./LL.B. program requires the completion of an undergraduate degree by the beginning of August in the year of entry.	June 2004	Please refer to our seven criteria.	Personal profile is required from every applicant.	One academic reference form and one non-academic reference form, using Windsor's forms.	<ul style="list-style-type: none"> LL.B. LL.B. Half-time MSW/LL.B. J.D./LL.B. 	<ul style="list-style-type: none"> General Aboriginal Half-time 	A Supplemental Application form is required for the J.D./LL.B. program. The half-time program requires an additional application statement. References must be on form supplied by the University of Windsor.



Introduction

La Faculté de droit de l'Université d'Ottawa offre un milieu d'apprentissage unique. Nous offrons un éventail riche de cours dans tous les domaines du droit. Très peu de facultés de droit se comparent à la nôtre dans les secteurs d'expertise du commerce électronique, de la propriété intellectuelle et des autres domaines du droit et de la technologie. Notre programme en droit international est également exceptionnel, et à ceci s'ajoute un volet de questions fort intéressantes liées à la justice sociale. Notre emplacement privilégié au cœur de la capitale nationale, à distance de marche du Parlement, de la Cour suprême ainsi que des différents ministères et tribunaux fédéraux, nous assure les ressources nécessaires afin d'offrir un grand choix de cours spécialisés en droit public, notamment dans les secteurs du droit constitutionnel, du droit administratif, du droit de l'environnement et du droit autochtone.

La Section de droit civil de la Faculté vous permet de faire des études comparées ou de vous inscrire au programme conjoint de LL.B.-LL.L. Grâce à des ententes conclues avec le *Washington College of Law* de l'*American University* et avec le *College of Law* de la *Michigan State University*, vous pouvez choisir le programme conjoint de quatre ans menant au grade canadien de LL.B. et au grade américain de J.D. D'autres programmes permettent d'obtenir conjointement le grade de LL.B. ainsi que le grade de M.B.A. de l'Université d'Ottawa ou le grade de M.A. de la *Norman Paterson School of International Relations* de la *Carleton University*.

Nos programmes sont revus chaque année, en tenant compte des intérêts et des besoins des diverses communautés canadiennes.

La Faculté abrite également le Centre de recherche et d'enseignement sur les droits de la personne. Ce Centre dirige différents projets entrepris par des étudiants bénévoles en matière des droits de la personne. Le Centre accueille notamment des spécialistes de marque. En 2003, la Clinique d'intérêt public et de politique d'internet du Canada, la seule de son genre au pays, a ouvert ses portes. Pour les personnes qui désirent obtenir une expérience plus pratique, la Clinique juridique communautaire, gérée par les étudiants et

étudiantes, est l'une des plus grandes cliniques d'aide juridique d'Ottawa.

Les Programmes

Programme LL.B.

La Section de common law offre deux programmes parallèles de trois ans menant au LL.B., un en français et l'autre en anglais. Nous offrons une éducation libérale et professionnelle pour ces gens voulant pratiquer le droit, travailler dans la fonction publique, ou toutes autres carrières ou services légaux étant nécessaires ou désirés. Le programme français est ouvert aux francophones et aux personnes bilingues. Le but du programme est de former des juristes compétents, capables de servir la communauté francophone de l'Ontario et des autres provinces de common law de façon efficace.

Les personnes admises au programme de common law en français doivent suivre tous les cours de première année, tous les cours obligatoires du programme et 75 p. cent des crédits de deuxième et troisième année en français. De plus, elles doivent faire tous les travaux et les examens imposés dans ces cours ainsi que le tribunal-école en français.

Veillez noter que bien que l'enseignement se fasse en français, il n'est pas rare que les manuels soient en anglais. Il est donc essentiel d'avoir une bonne connaissance de l'anglais pour réussir.

Programme de LL.B.-J.D.

(Avec le *Washington College of Law* de l'*American University* et le *Michigan State University College of Law*) – Une occasion unique d'études transfrontières.

L'Université d'Ottawa offre un programme conjoint unique, d'une durée de quatre ans, pour les personnes qui désirent une formation en droit canadien et américain. Ce programme prévoit deux années d'études à l'Université d'Ottawa et deux années d'études soit au *College of Law* de la *Michigan State University*, à East Lansing au Michigan, soit au *Washington College of Law* de l'*American University*, à Washington D.C. Au terme de ce programme, chaque faculté décerne

un grade en droit. Cette formation ouvre la porte à la pratique du droit aux États-Unis et au Canada.

Programme de LL.B.-M.A.

La Section de common law de l'Université d'Ottawa et la *Norman Paterson School of International Affairs* (NPSIA) de la *Carleton University* offrent conjointement un programme d'études de quatre ans menant à la maîtrise ès arts (Affaires internationales) et au baccalauréat en droit. Conçu pour les personnes ayant un intérêt particulier pour le droit international et les relations internationales, ce programme assure une excellente formation pour les carrières au sein de la fonction publique ou dans le secteur privé, ainsi que pour des études approfondies en droit international ou en relations internationales.

En se préparant à ces deux grades conjointement, l'étudiante ou l'étudiant peut agencer ses intérêts de recherche en droit et en relations internationales et tirer partie des nombreux travaux en matière d'affaires internationales et du droit international mené par ces deux institutions situées dans la capitale nationale. Ce choix permet aussi de réduire la charge scolaire des deux grades pris séparément, de trois crédits à l'Université d'Ottawa et de deux demi-cours à la *Carleton University*. Ce programme de quatre ans diminue aussi le temps normalement requis pour l'obtention des deux grades : trois ans pour le LL.B. et, en règle générale, un an et demi pour le M.A.

Une demande d'admission doit être présentée respectivement à la *Norman Paterson School of International Affairs* de *Carleton University* et à la Section de common law de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa. Chaque institution doit accepter la demande en appliquant ses critères respectifs. **Il faut préciser dans chaque demande son intention de s'inscrire au programme conjoint.**

Norman Paterson School of International Affairs
Carleton University
Promenade Colonel By
Ottawa ON K1S 5B6
Téléphone : 613-520-6655

Programme conjoint de LL.B.-M.B.A.

La Section de common law et l'École de gestion Telfer de l'Université d'Ottawa offrent conjointement le programme de LL.B.-M.B.A. La durée prévue du programme conjoint de LL.B.-M.B.A. est de quatre ans.

L'admission au programme est une décision conjointe de la Faculté de droit et de l'École de gestion. Les étudiants sont admis premièrement au LL.B. et ensuite font demande au programme du MBA Telfer pendant leur première année en droit. Pour y être admissible, il faut détenir un grade de baccalauréat, obtenu avec

une moyenne pondérée cumulative d'au moins « A- »; il faut aussi satisfaire aux exigences d'admission des deux programmes d'études. Les personnes intéressées devraient consulter l'annuaire du programme de M.B.A. et la section appropriée de l'annuaire de la Faculté de droit pour plus de détails. Veuillez noter qu'une dérogation à l'exigence de deux années d'expérience professionnelle du programme de M.B.A. est possible dans des cas exceptionnels pour la personne qui complète au moins une année de droit et qui se classe dans le deuxième quartile de sa promotion avant de commencer à satisfaire aux exigences du programme de M.B.A.

L'admission à ce programme est concurrentielle et les admissions annuelles sont limitées. Deux personnes inscrites au programme conjoint de LL.B.-M.B.A. seront admissibles à recevoir une bourse pour aider à financer leurs études. Les fonds seront versés uniquement au moment de commencer le volet d'études à l'extérieur de la Section de common law.

Étudier la common law et le droit civil conjointement ou consécutivement

Alors que la common law est le régime de droit en vigueur aux États-Unis, dans le Royaume-Uni et dans la plupart des pays du Commonwealth, le droit civil est le régime en vigueur au Québec, dans la plus grande partie de l'Europe, en Amérique latine et en Asie généralement. La connaissance de ces deux systèmes de droit facilite l'accès aux marchés nationaux et internationaux en notre ère de la mondialisation.

La Faculté de droit de l'Université d'Ottawa est le seul établissement d'enseignement canadien à offrir des programmes de droit complets pour l'obtention, respectivement, du LL.B. et de la LL.L. Cette structure bijuridique unique assure un milieu idéal pour une formation dans ces deux grandes traditions de droit.

Les personnes possédant cette double formation en droit sont compétentes non seulement pour la pratique du droit partout au Canada, pour le service à la fonction publique mais elles sont aussi bien munies pour le travail dans tous les domaines du droit international.

Les personnes qui désirent obtenir les deux grades en droit ont deux choix :

1. La formation conjointe : Programme de droit canadien (PDC)

Les personnes admises à ce programme conjoint de trois ans sont formées simultanément en common law et en droit civil. Ce programme est offert principalement en français. Il exige une maîtrise suffisante du français et anglais pour suivre des cours, faire des lectures, répondre aux examens et rédiger des travaux en français et en anglais.

L'inscription est contingentée à 20 personnes. Un nombre de cours sont propres à ce programme.

2. La formation consécutive Programme National (LL.B.)

La section de Common Law de la Faculté de droit offre aux diplômés en droit civil des universités canadiennes, l'opportunité de compléter le grade LL.B dans une année scolaire. La demande peut se faire suite à l'obtention du diplôme de droit civil ou durant la 3^e année des études de droit civil.

L'admission à ce programme est déterminée en tenant compte de la force générale du dossier, y compris les résultats scolaires, l'expérience, l'engagement communautaire, les lettres de recommandation ainsi que les places disponibles. L'étude de la candidature commence seulement lorsque le dossier est complet. Le relevé de notes, la déclaration personnelle, un curriculum vitae et les lettres de recommandation de professeurs de droit civil sont les documents requis pour compléter la demande d'admission. Le LSAT n'est pas une exigence de l'admission au Programme national.

Les personnes qui ont complété le grade LL.L. à l'Université d'Ottawa ou qui sont présentement inscrites en 3^e année du LL.L. à uOttawa peuvent utiliser le formulaire de demande d'admission interne de l'Université. Veuillez consulter le site web www.commonlaw.uottawa.ca. Suivez les liens du Programme National à droite de la page web.

La Section de droit civil de la Faculté de droit offre un programme similaire à l'intention des juristes diplômés de common law qui désirent obtenir le grade de LL.L.

Admissions

La Faculté de droit s'efforce d'offrir un milieu scolaire stimulant et varié pour la préparation de juristes compétents et sensibles aux besoins de leur communauté. Désireux d'avoir un corps étudiant qui reflète le plus fidèlement possible toutes les composantes sociales, économiques, ethniques et culturelles de notre société, le Comité d'admission tient compte de divers facteurs au moment de l'évaluation des demandes. Parmi ceux-ci, on retrouve les réalisations parascolaires importantes en milieu universitaire, l'engagement communautaire, les qualités ou les accomplissements professionnels exceptionnels, la langue, la culture ou tout autre élément qui ajoute au mérite général de la candidature. Le Comité considère en outre le succès personnel à surmonter des défis comme une déficience ou une situation financière difficile. Les candidats et candidates peuvent utiliser la déclaration personnelle

pour commenter les aspects de leur vie liés à leur intérêt pour l'étude du droit. Tout renseignement fourni sera considéré en conformité avec les dispositions du Code des droits de la personne de l'Ontario.

L'Université d'Ottawa reçoit, au total, plus de 250 demandes d'admission pour une classe de 60 chaque année pour le programme du LL.B. régulier, soit plus que toute autre Faculté de droit au Canada. La moyenne d'admission au programme français, basée sur les résultats scolaires universitaires, se situe légèrement au-dessus des 80 p. cent.

À l'exception des candidats et candidates adultes, tous doivent avoir complété trois années d'études universitaires à temps complet (l'équivalent de 15 pleins cours) dans n'importe quel domaine, pour être admissible en common law. Veuillez noter que seules les candidatures exceptionnelles seront considérées après deux années d'études universitaires. La priorité est accordée aux personnes qui ont complété trois ans ou plus d'études universitaires. Nous vous encourageons fortement à compléter votre programme d'études universitaires avant d'entreprendre vos études en droit. Chaque personne doit aussi soumettre une déclaration personnelle, deux lettres de recommandation dont une d'une source académique et des relevés de notes officiels pour toutes les études post-secondaires. Le *Law School Admission Test* (LSAT) n'est pas requis pour l'admission au programme français.

Les demandes reçues à compter de la date limite du 1^{er} février sont examinées en priorité par le Comité d'admission. Les décisions sur les demandes reçues après le 1^{er} février seront communiquées aux candidats et candidates au plus tard le 31 juillet. Le comité d'admission est composé de professeurs et de nombre limité d'étudiants en troisième année.

Équité en éducation

Le Bureau d'équité en éducation cherche à accroître la participation aux études en droit, notamment des membres de groupes raciaux, de minorités culturelles ou de peuples autochtones, des lesbiennes, des gais et des personnes bisexuelles, des personnes handicapées ainsi que des membres de groupes désavantagés économiquement.

Ce bureau conseille le Comité d'admissions, élabore des stratégies de recrutement et de promotion, examine le contenu et la structure des études juridiques en cours afin de s'assurer que nos programmes d'études ne perpétuent pas d'attitudes ou de comportements racistes, sexistes ou discriminatoires. Par la mise en œuvre de tels principes, tout étudiant et toute étudiante peuvent participer pleinement aux activités scolaires et sociales offertes à la Faculté de droit.

Un programme d'appui scolaire a été mis sur pied afin de faciliter la transition vers les études en droit pour les personnes qui la trouvent plus difficile en raison de leur expérience de vie ou de leur éloignement du milieu des études.

On encourage la population étudiante à proposer des améliorations, tant dans la salle de classe qu'à l'extérieur des cours, susceptibles d'enrichir leur expérience à la Section de common law sur les plans intellectuels et personnels. Le bureau invite également le corps étudiant à entreprendre des activités pour sensibiliser la communauté juridique à leurs idées et leurs préoccupations.

Études à mi-temps

Il vous est difficile d'étudier à temps plein? Vous pouvez demander d'étudier à mi-temps après avoir reçu une offre d'admission au programme.

Vous devrez expliquer les circonstances particulières justifiant votre demande d'études à mi-temps. Ces circonstances peuvent inclure la responsabilité première pour le soin d'enfants de bas âge ou d'autres personnes à charge, des raisons de santé personnelles ou familiales, des arrangements particuliers nécessaires pour des motifs d'équité, par exemple un handicap physique ou des difficultés d'apprentissage, ou encore de graves difficultés financières.

Après avoir reçu votre offre d'admission, vous pouvez écrire au Président du Comité d'admission pour demander la permission d'étudier à mi-temps.

La personne qui étudie à mi-temps doit compléter son programme d'études dans une période de six ans suivant son admission.

Catégorie générale

La catégorie générale doit être utilisée pour toutes les demandes d'admission à la première année du programme LL.B. (ou d'un des programmes conjoints) à moins que la personne posant sa candidature puisse se prévaloir de l'une des catégories discrétionnaires ci-dessous.

Les résultats universitaires antérieurs constituent le facteur numérique le plus important dans l'évaluation des demandes. En règle générale, la moyenne au moment de l'admission doit se situer aux environs de « A- ».

La déclaration personnelle est un élément très important de votre candidature. Il faut la rédiger avec soin. Vous devez en outre joindre à la demande les lettres de recommandation de deux répondants, dont l'un, au moins, doit être du milieu académique.

Il est préférable que les deux répondants soient issus du milieu académique. N'oubliez pas de vous assurer qu'OLSAS a bien reçu les relevés de notes les plus à jour pour toutes vos études postsecondaires.

Le *Law School Admission Test* (LSAT) n'est pas requis pour les personnes posant leur candidature au programme français.

Veillez noter que les candidatures ne sont pas évaluées tant que le dossier n'est pas complet et que tous les documents requis ont été fournis par le candidat ou la candidate. La date limite pour faire demande d'admission au programme français est le 1^{er} février de chaque année. Bien que les demandes au programme français soient acceptées après cette date, la priorité est accordée aux demandes reçues avant la date limite. Les dossiers qui demeurent incomplets après le 1^{er} août seront automatiquement fermés sans préavis.

Catégorie générale – Circonstances particulières

Si, à votre avis, certains **événements ponctuels** survenus durant vos études ont affecté votre rendement scolaire au cours d'une session ou d'une année spécifique, vous pouvez en informer le Comité d'admission.

Afin de nous fournir les renseignements relatifs à ces circonstances particulières, veuillez utiliser le formulaire prévu à cette fin dans la demande. Assurez-vous de bien indiquer quelle(s) session(s) a (ont) été affectée(s). Veuillez joindre tout document d'appui pertinent.

Le dossier scolaire des candidats et candidates dans cette catégorie sera étudié à la lumière des renseignements fournis.

Catégorie adulte

Les personnes qui ont au moins cinq ans d'expérience dans un milieu non scolaire, ayant ou non fait des études postsecondaires, peuvent être considérées dans cette catégorie.

En plus du travail scolaire (et, pour le programme anglais, les résultats du test LSAT), le comité tiendra compte des qualités exceptionnelles démontrées dans les carrières antérieures ainsi que des expériences de vie. Pour faire demande dans cette catégorie, il faut avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent.

Les candidats et candidates adultes doivent joindre à leur déclaration personnelle, un curriculum vitae à jour. Il est donc important de ne pas utiliser la déclaration personnelle pour répéter l'information qui se trouve dans votre curriculum vitae. Vous devez également soumettre deux lettres de recommandations dont au moins une devrait être d'une source scolaire. Si vous ne pouvez pas obtenir la lettre de recommandation d'une

source scolaire, veuillez choisir des personnes qui sont capables de nous renseigner sur vos habiletés relatives à l'étude du droit comme, par exemple, votre capacité d'analyse, vos aptitudes en rédaction, en recherche et en travail de groupe ainsi que votre habileté à bien gérer votre temps. N'oubliez pas de vous assurer qu'OLSAS a bien reçu vos relevés de notes officiels pour toutes vos études postsecondaires.

Il est important de noter que les dossiers ne sont pas évalués tant qu'ils ne sont pas complets et que tous les documents requis ont été fournis. La date limite pour postuler au programme français en vue de la rentrée 2010 est le 1^{er} février 2010. Les demandes soumises après cette date seront considérées en fonction du nombre de places encore disponibles au moment de la soumission. Les dossiers qui demeurent incomplets à compter du 1^{er} août seront automatiquement fermés sans préavis.

Catégorie autochtone

Les personnes d'origine autochtone, d'une Première nation, des peuples Métis ou Inuit peuvent présenter leur demande soit dans la catégorie générale, soit dans cette catégorie discrétionnaire.

Vous devez, dans votre déclaration personnelle, discuter de votre expérience personnelle, en milieu de travail ou communautaire, ainsi que tout autre facteur que vous jugez utile à l'appui de votre demande. À votre déclaration personnelle, vous devez joindre un curriculum vitae à jour. Les candidats et candidates autochtones qui satisfont également aux critères de la catégorie « Adulte » peuvent postuler dans les deux catégories.

Il faut aussi inclure les lettres de recommandation de deux répondants dont un, au moins, devrait être du milieu scolaire ainsi qu'une preuve d'appartenance à un groupe autochtone, par exemple, la carte de statut d'Indien ou d'Indienne ou encore une lettre de votre conseil de bande ou de votre organisation autochtone.

L'admission dans la catégorie autochtone peut être inconditionnelle ou conditionnelle à la réussite du programme pré-droit pour autochtones. Il est donc très important que le candidat ou la candidate autochtone complète son dossier le plus rapidement possible afin que le Comité d'admissions puisse se prononcer à temps pour permettre aux personnes admissibles de s'inscrire au *Native Law Program* offert en Saskatchewan qui commence en mai ou au Programme pré-droit pour les Autochtones offert en français à l'Université d'Ottawa.

Il est important de noter que les dossiers ne sont pas évalués tant qu'ils ne sont pas complets et que tous les documents requis ont été fournis. La date limite pour postuler au programme français en vue de la rentrée

2010 est le 1^{er} février 2010. Les demandes soumises après cette date seront considérées en fonction du nombre de places encore disponibles au moment de la soumission. Les dossiers qui demeurent incomplets à compter du 1^{er} août seront automatiquement fermés sans préavis.

Catégorie accès – Tous les programmes

L'Université d'Ottawa a créé la catégorie Accès afin de faciliter l'admission à la faculté de droit d'étudiants et d'étudiantes qui ont connu des barrières de nature systémique ou continue, ou bien qui proviennent de groupes qui font face à des barrières sociales ou économiques reconnues en matière d'accès à l'éducation.

Les facteurs qui appuient une candidature dans cette catégorie se trouvent dans le Code des droits de la personne de l'Ontario qui stipule :

Toute personne a droit à un traitement égal en matière de services, de biens ou d'installations, sans discrimination fondée sur la race, l'ascendance, le lieu d'origine, la couleur, l'origine ethnique, la citoyenneté, la croyance, le sexe, l'orientation sexuelle, l'âge, l'état matrimonial, le partenariat avec une personne de même sexe, l'état familial ou un handicap.*

*L.R.O. 1990, chap. H.19, art. 1; 1999, chap. 6, par. 28 (1); 2001, chap. 32, par. 27 (1).

Le Comité d'admissions considère que de graves difficultés financières constituent également une barrière.

Les candidatures soumises dans cette catégorie doivent également contenir tous les renseignements requis dans la catégorie générale, c'est-à-dire un formulaire de demande en ligne complété, les relevés de notes officiels de toutes les études postsecondaires et deux lettres de recommandation. Au moins une de ces lettres doit provenir d'une source scolaire, mais il est préférable d'avoir deux lettres de source scolaire.

Les candidates et les candidats ne doivent pas utiliser la déclaration personnelle pour expliquer les motifs qu'elles ou ils invoquent pour faire demande dans cette catégorie. Un formulaire devant être utilisé spécifiquement à cette fin est fourni dans la demande.

Il est important de noter que les dossiers ne sont pas évalués tant qu'ils ne sont pas complets et que tous les documents requis ont été fournis. La date limite pour postuler au programme français en vue de la rentrée 2010 est le 1^{er} février 2010. Les demandes soumises après cette date seront considérées en fonction du

nombre de places encore disponibles au moment de la soumission. Les dossiers qui demeurent incomplets à compter du 1^{er} août seront automatiquement fermés sans préavis.

Note aux candidates et candidats de niveau supérieur

Les candidates et les candidats de niveau supérieur n'ont pas à sélectionner de catégorie.

Law School Admission Test (Programme anglais seulement)

Le *Law School Admission Test* (LSAT) n'est pas requis pour l'admission au programme français. Il est exigé uniquement pour l'admission en première année du programme de common law en anglais.

Si vous prévoyez faire demande au programme anglais, lisez ce qui suit.

Pour ceux et celles qui souhaitent poser leur candidature en anglais, sachez que la faculté n'exige pas de score minimum pour le LSAT. Le poids accordé au LSAT varie selon les autres éléments de chaque candidature.

Les candidats et candidates qui décident d'écrire le LSAT à une date différente de celle indiquée sur leur formulaire de demande d'admission doivent en informer OLSAS et la faculté par écrit avant de passer le test. Pour les candidats et candidates dont la langue maternelle n'est pas l'anglais, le LSAT, bien que pertinent, aura moins d'importance lors de l'examen du dossier. Le LSAT n'est pas requis pour l'admission en deuxième, troisième ou quatrième année.

Le LSAT est offert quatre fois par année. Il est fortement recommandé d'écrire l'examen en décembre 2009 ou, au plus tard, en février 2010. Veuillez noter que les résultats du LSAT de février ne seront pas disponibles avant la fin mars. Une demande incomplète reste en suspens jusqu'à la réception de toutes les pièces manquantes, y compris les résultats du LSAT. Par conséquent, le fait d'écrire le LSAT en février pourrait porter atteinte à vos chances d'être admis. Seuls les résultats des cinq années précédentes sont valides.

Demandes de transfert

Seules les demandes de transfert des étudiants et des étudiantes qui entrent en deuxième année et qui ont terminé avec succès, ou qui complètent actuellement, leur première année de common law dans une faculté de droit canadienne sont acceptées. Les personnes qui ont entrepris ou complété leurs études de droit à l'extérieur du Canada ne peuvent pas faire demande dans cette catégorie.

Le candidat ou la candidate qui demande un transfert doit préciser pourquoi il ou elle souhaite étudier à

l'Université d'Ottawa. La déclaration personnelle sert à décrire les raisons personnelles, scolaires ou professionnelles, pour lesquelles la personne désire poursuivre ses études en droit à l'Université d'Ottawa. La priorité sera accordée aux personnes qui ont de la difficulté à s'éloigner d'Ottawa en raison de circonstances particulières.

Les personnes qui présentent leur candidature dans cette catégorie doivent fournir leur relevé de notes de leurs études en droit, deux lettres de recommandation, dont au moins une doit provenir d'un professeur de droit. La demande doit notamment inclure une lettre du doyen ou de la doyenne de la faculté de droit fréquentée confirmant l'inscription en règle de l'étudiant ou l'étudiante ainsi que le fait qu'il ou elle ne fait l'objet d'aucune mesure disciplinaire. Il n'est pas nécessaire de fournir les résultats du LSAT pour les demandes de transfert.

Les demandes doivent être complétées en ligne. La date limite pour faire demande est le 3 mai. Une candidature peut être soumise après cette date, avec la permission de la Faculté. Il est important de noter que les dossiers ne sont pas évalués tant qu'ils ne sont pas complets et que tous les documents requis ont été fournis. Comme le nombre de places est limité, votre chance d'être admis pourrait être affectée par un retard à nous fournir les documents requis. Tout dossier qui demeure incomplet après le 1^{er} août sera fermé sans préavis.

Lettre de permission

Si vous désirez passer une session ou une pleine année universitaire à l'Université d'Ottawa comme étudiant ou étudiante spéciale, avec l'autorisation de votre faculté de droit, vous pouvez faire demande dans cette catégorie.

L'étudiant ou l'étudiante doit d'écrire, dans sa déclaration personnelle, les raisons pour lesquelles il ou elle souhaite poursuivre ses études à l'Université d'Ottawa. Il peut s'agir de motifs personnels, scolaires ou professionnels. On accordera la priorité aux personnes qui, pour des raisons exceptionnelles, ne peuvent pas s'éloigner d'Ottawa.

Les candidatures doivent inclure un relevé de notes officiel des études en droit, deux lettres de recommandation, dont au moins une doit provenir d'un professeur de droit ainsi qu'une lettre du doyen ou de la doyenne de la faculté de droit fréquentée confirmant l'inscription en règle du candidat ainsi que le fait qu'il n'a fait l'objet d'aucune mesure disciplinaire. Il n'est pas nécessaire de fournir les résultats du LSAT.

Les demandes doivent être complétées en ligne. La date limite pour présenter sa demande est le 3 mai. Les candidatures ne sont pas évaluées tant que le dossier

n'est pas complet et que tous les documents requis ont été fournis. Comme le nombre de places est limité, tout retard dans la soumission des documents peut affecter les chances d'être admis. Tout dossier qui demeure incomplet après le 1^{er} août sera fermé sans préavis.

Demandes présentées au Comité national sur les équivalences des diplômes de droit

Les personnes qui détiennent déjà un diplôme de droit du Québec ou d'un pays étranger et qui désirent pratiquer le droit dans un ressort canadien de common law peuvent demander une évaluation de leur dossier par le Comité national sur les équivalences des diplômes de droit (CNÉDD) (constitué par le Conseil des doyens et doyennes des facultés de droit du Canada et la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada). Vous trouverez plus de renseignements sur le site Web du CNÉDD au www.flsc.ca, sous la rubrique « Diplômes étrangers ».

Pour plus amples renseignements, veuillez communiquer directement avec le Comité national sur les équivalences des diplômes de droit :

Fédération des ordres professionnels
de juristes du Canada
c/o Comité national sur les équivalences
des diplômes de droit
World Exchange Plaza
45, rue O'Connor, bureau 1810
Ottawa (Ontario) K1P 1A4

Téléphone : 613-236-7250, ext. 229
Adresse électronique : nca@flsc.ca
Site Web : www.flsc.ca/fr/foreignLawyers/foreignLawyers.asp

Si le CNÉDD vous a accordé des équivalences, vous pouvez soumettre votre candidature dans cette catégorie. Les personnes qui n'ont reçu aucune équivalence du CNÉDD doivent faire demande comme étudiant ou étudiante de première année et compléter les trois années du programme de LL.B. afin de pratiquer le droit au Canada.

Les personnes qui demandent l'admission afin de suivre les cours recommandés par le CNÉDD devraient utiliser la déclaration personnelle pour expliquer les raisons motivant le choix de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa. Il faut joindre à la demande la copie de l'évaluation du Comité national, ainsi que les relevés officiels de toutes les études antérieures, traduits de façon officielle en anglais ou en français, et deux lettres de recommandation, dont une provenant, de préférence, d'un répondant du milieu scolaire. Le LSAT n'est pas requis pour les candidatures dans cette catégorie.

La date limite pour présenter sa demande dans cette catégorie est le 3 mai. On encourage les candidates et les candidats à remplir leur demande en ligne. Les candidatures ne sont pas évaluées tant que le dossier n'est pas complet que nous avons reçu tous les documents requis. Comme le nombre de places est limité, vos chances d'être admis peuvent être affectées si vous ne fournissez pas les documents en temps opportun.

Les demandes de cette catégorie seront annulées sans préavis à compter du 1^{er} août si l'évaluation du CNÉDD ou si les autres documents ne sont pas encore soumis.

Bourses d'études et d'aide financière

La Section de common law de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa offre plusieurs bourses d'études et d'aide financière en première année du programme de baccalauréat en common law. Alors qu'il faut présenter une demande pour certaines, d'autres sont attribuées de façon automatique. Pour plus de renseignements concernant la procédure de demande, veuillez consulter notre site Web à l'adresse www.commonlaw.uottawa.ca, sous la rubrique « Futurs étudiants et étudiantes ».

Veuillez noter que l'information au sujet des demandes d'aide financière sera envoyée par la Faculté uniquement aux personnes qui reçoivent une offre d'admission.

L'aide financière accessible aux étudiants et aux étudiantes en droit provient de sources diverses. Pour des données plus complètes sur les bourses d'aide financière et la procédure de demande, prière de consulter le site Web de l'Université d'Ottawa à l'adresse www.aidefinanciere.uottawa.ca, ou veuillez écrire au :

Service de l'aide financière et des bourses
Université d'Ottawa
85, rue Université, bureau 102
Ottawa ON K1N 6N5

Site Web : www.uottawa.ca/etudiants/aide-fin/

Demandes tardives

Au programme français, les demandes soumises après la date limite seront considérées en fonction du nombre de places disponibles au moment de la soumission. Il est rare qu'une telle extension soit accordée pour le programme anglais. Afin de présenter une demande après la date limite, il faut écrire au comité des admissions en précisant les raisons de la demande.

Exemptions des frais d'admission

Le candidat ou la candidate qui demande l'admission à l'Université d'Ottawa et qui éprouve des difficultés financières peut demander une exemption des frais d'admission de 75 \$. Veuillez noter que pour les

demandes d'admission aux programmes en français, il n'y a pas de droits institutionnels à remettre.

Le critère pour l'attribution d'une telle exemption est l'incapacité de payer ce montant. La demande sera évaluée à la lumière des renseignements fournis sur le formulaire de demande d'exemption des frais d'admission, qu'on peut obtenir à la Faculté de droit. Aucune autre exemption de frais ne sera accordée. Aucune exemption ne sera accordée rétroactivement.

Il faut joindre le formulaire d'exemption des frais d'admission à la demande. Assurez-vous de présenter votre demande assez tôt pour respecter la date limite régulière pour la présentation des demandes. Veuillez consulter notre site Web, à l'adresse www.commonlaw.uottawa.ca, pour des données plus à jour.

Pour obtenir un formulaire d'exemption des frais d'admission :

Bureau des admissions
Faculté de droit
Section de common law
Université d'Ottawa
57, rue Louis-Pasteur
Ottawa ON K1N 6N5

Renseignements

Téléphone : 613-562-5800, ext. 3270
Télécopieur : 613-562-5124
Adresse électronique : comlaw@uottawa.ca
Site Web : www.commonlaw.uottawa.ca

Conditions académiques des facultés de droit – Première année

Table synoptique des facultés de droit:

Le tableau qui suit donne un survol des programmes. Rapportez-vous au texte de chaque école (livret anglais OLSAS) pour plus de détails.

Nota : Votre demande d'admission à une faculté de droit sera jugée incomplète si vous négligez de fournir les renseignements requis.

Faculté	Ottawa (Français)
Inscription en 2008	58
Candidatures Rentrée 2009	191
Temps partiel, Mi-temps, études prolongées	Mi-temps
Préalables minimums	Au moins trois années. * Voir la colonne « Autre ». La termination du premier cycle est fortement recommandé.
LSAT	Non-requis
Préalables	Les personnes admises ont généralement une moyenne pondérée cumulative de « A- ».
Déclaration personnelle	Requis de tous les candidats.
Évaluation confidentielle	Deux requises de tous les candidats dont au moins une de source académique.
Programmes	LL.B., LL.B./J.D., (English, USA), LL.B./M.A., (M.A. en anglais), LL.B./M.B.A., PDC (formation conjointe LL.B./LL.L.)
Catégories	Général, Circonstances spéciales, Accès, Adulte, Autochtone
Autre	Preuve d'appartenance à un groupe autochtone. * Les candidatures exceptionnelles seront considérées après deux années d'études.



uOttawa

L'Université canadienne
Canada's university

University of Ottawa

Introduction

The Faculty of Law at the University of Ottawa offers students an unparalleled learning environment. While we have rich courses offerings in all areas of the law, few law schools can match our strength in e-commerce, intellectual property and other areas of technology law. The law school also enjoys a particularly exceptional program in international law as well as a strong focus on legal issues related to social justice. Our location in the national capital, within walking distance of Parliament, the Supreme Court and various government departments and tribunals, enhances our capacity to deliver a wide range of specialized courses in areas of public law, including constitutional, administrative, environmental and Aboriginal law.

The Civil Law section of the faculty provides the opportunity for comparative studies and the possibility of receiving joint LL.B./LL.L. degrees. Our agreements with American University's Washington College of Law and Michigan State University College of Law allow University of Ottawa students to obtain both the LL.B. and American J.D. in a four-year joint program. The LL.B./MBA program allows students to obtain concurrently their law degree as well as an MBA degree from Ottawa. The joint LL.B./MA program allows graduates to receive, with their law degree, an MA from Carleton University's Norman Paterson School of International Affairs.

Each year, our programs are revised to reflect the interests and needs of Canada's diverse communities.

We are also home to the Human Rights Research and Education Centre. The Centre directs various student volunteer projects in the human rights field and sponsors distinguished visitors. In 2003, the Canadian Internet Policy and Public Interest Clinic, the only one of its kind in Canada, opened its doors. For those who wish to gain hands-on experience, the Student Legal Aid Clinic is one of the largest legal aid clinics in Ottawa.

Programs

LL.B. Program

We offer two distinct programs, one in English and one in French; the choice is yours. Both are three-year programs that lead to a Bachelor of Laws degree. We provide a liberal and professional education for those intending to enter the practice of law, government service or any career in which knowledge of legal principles and legal process is necessary or desirable. The French program is open to francophone and bilingual applicants. Students registered in the English program are welcome to select courses offered in French, if they so desire.

LL.B./J.D. – A Unique Cross-Border Opportunity

The University of Ottawa offers a unique four-year combined program that allows participants to obtain both the Canadian and the American law degrees. This program is offered jointly by the University of Ottawa and our partner schools in the United States.

Participants spend two years at Ottawa and two years at one of two US law schools: Michigan State University College of Law in East Lansing, Michigan, or American University (Washington College of Law) in Washington D.C.

Upon completion, students obtain a law degree from each law school, which opens the door to the full practice of law in the United States and Canada.

Joint LL.B./MA Program

The Common Law section of the University of Ottawa and the Norman Paterson School of International Affairs (NPSIA) at Carleton University offer a combined four-year program leading to a Master of Arts (International Affairs) and a Bachelor of Laws degree. The program is designed for students with a strong interest in international law and relations, and provides an excellent basis for a career in government or the private sector, as well as advanced studies in international affairs and international law.

By pursuing the two degrees jointly, students have the opportunity to weave together research interests in law and international relations, and are able to tap into the extensive work on international affairs and

law conducted at the two institutions located in the National Capital region. Students also reduce their net credit load by three University of Ottawa credits and two Carleton half courses, relative to the credit demands applied to students studying for the two degrees outside of the joint program. The four-year joint program of study represents a more compressed period than the typical three years required to complete the LL.B. degree and the typical one and a half years required to complete the MA degree.

If you are interested in this joint program, you must apply separately and in the same year to the Faculty of Law at the University of Ottawa and the Norman Paterson School of International Affairs at Carleton University. The deadline for the MA program is January 31, 2010.

Norman Paterson School of International Affairs
Carleton University
Colonel By Drive
Ottawa ON K1S 5B6

Telephone: 613-520-6655

Joint LL.B./MBA Program

The Common Law section and the Telfer School of Management of the University of Ottawa offer a joint LL.B./MBA program. The LL.B./MBA program is designed to be completed within four years.

Admission to the LL.B./MBA program is decided jointly by the Faculty of Law and the School of Management. Candidates are first admitted into the LL.B. portion of the program and then make their application to the School of Management in the first year of their legal studies. Candidates must hold a baccalaureate degree with at least a "B+" cumulative grade point average, and satisfy the admission requirements of both programs. Those interested should consult the MBA calendar and the appropriate section of the Faculty of Law calendar for additional information. Note that the two-year professional experience requirement of the MBA program may be waived for exceptional students provided they complete at least one year in the Law program and rank in the top 50 percent of their class prior to starting the MBA requirement of the joint program.

Admission to the joint program is competitive and the number of candidates admitted annually is limited. Two students enrolled in the LL.B./MBA program will be eligible for a scholarship to help finance their studies. The funds will be received only at the beginning of the combined degree component of the program, outside the Common Law section.

Studying Both Common Law and Civil Law – Jointly or Consecutively

While common law is practiced in the US, the UK and most Commonwealth countries, civil law is practiced in Quebec, most of Europe, Latin America and much of Asia. Knowledge of both legal systems helps to ensure access to national and international markets in an era of globalization.

The Faculty of Law of the University of Ottawa is the only Canadian institution that offers two complete programs in law, one leading to the LL.B. and the other to the LL.L. This unique bijural structure provides an ideal environment to receive training in both of these great legal traditions.

Students who have dual legal training are not only able to practice law anywhere in Canada, but are very well suited for the public service and are also extremely well equipped to work in any field of international law.

Students who wish to obtain both law degrees have two options from which to choose:

1. The joint stream:

Programme de droit canadien (PDC)

Students admitted to this three-year combined program will learn both common and civil law jointly. This combined program is offered mainly in French. Students must be fluent enough to understand lectures, complete readings as well as write examinations and papers in French. There are only 20 positions available in this stream, which includes several courses designed specifically for PDC students.

2. The Consecutive Stream National Program (LL.B.)

The Common Law section of the Faculty of Law offers civil law graduates from Canadian universities the opportunity to complete the LL.B. degree in a one year program. Applicants apply to the program after completing a civil law degree or during the third year of their civil law studies.

Admission to the program is based on the overall strength of the applicant including grades, experience, community involvement and letters of recommendation, as well as available space. An application is assessed only once all the required documents are provided: a transcript of civil law studies, a personal statement, curriculum vitae and two letters of reference from civil law professors. The LSAT is not required for admission into the National Program.

University of Ottawa civil law students apply via the University's internal application process. Please visit

the website: www.commonlaw.uottawa.ca. Click on "National Program" on the right side of the page and follow the links to the internal application form.

The *Droit Civil* section of the Faculty of Law offers a parallel program for common law graduates leading to the LL.L. degree.

Admissions

The Law School is interested in creating a vibrant and diverse academic environment, and in preparing competent and compassionate professionals. To ensure that the student body represents the fullest possible range of social, economic, ethnic and cultural perspectives in our society, we consider many factors. Among these are significant achievements in extracurricular activities while at university or in community involvement; outstanding qualities or achievements in previous careers; linguistic, cultural or other factors that add to an applicant's overall academic achievement; and personal success in overcoming challenges such as a disability or financial hardship. Any information provided will be considered in a manner consistent with the Ontario Human Rights Code.

In addition to the General category, it is possible to apply as an applicant in one of three discretionary categories: Mature, Aboriginal or Access. Admission is highly competitive, with over 3,500 applications for 230 first-year places. With the exception of mature students, all applicants must have completed the equivalent of three years of full-time undergraduate university studies (equal to 15 courses in any field) prior to beginning law school. The Law School Admission Test (LSAT), a personal statement and two reference forms are also required of all applicants. The Admissions Committee is composed of professors, the Manager of the Equity and Academic Success Program and a limited number of third-year students.

The personal statement each candidate must prepare is a critical part of the application and should be thought of as an interview with the Admissions Committee.

In addition to explaining why you are interested in law studies, and why you are specifically interested in the University of Ottawa, you should use the personal statement to outline your personal and professional achievements, interests, community work and any other factors you feel are relevant to your application.

Applicants in the Special Circumstances and Access categories should not use their personal statement

to describe why they are applying in one of these categories. Specially dedicated forms are provided for this purpose in the application.

Education Equity

The Education Equity Office focuses on increasing the participation of persons from groups such as racial and cultural minorities, Aboriginal peoples, lesbians, gay men, bisexuals, persons with disabilities and economically disadvantaged persons.

Activities include advising the Admissions Committee, developing recruitment and outreach strategies, and examining the present legal studies content and structure to ensure that the curriculum does not perpetuate racism, sexism, or other discriminatory attitudes or approaches. These principles ensure that all students have every opportunity to participate in the academic and social activities offered at the Faculty of Law.

An academic support program has been developed to assist those students whose life experiences and lack of immediate university studies may make the transition to legal studies more difficult.

Students are encouraged to suggest changes both within and outside the classroom to ensure that their experiences in the Common Law section are intellectually and personally stimulating. Students are also invited to initiate activities that will bring their ideas and concerns to the attention of the legal community.

Half-time Studies

If you are unable to study full-time, you can apply to complete your studies on a half-time basis. To qualify, you must have received an offer of admission to the full-time program. You will be required to demonstrate special circumstances that could be accommodated by studying on a half-time basis. These circumstances might include primary responsibility for the care of young children or other dependants, personal or family health difficulties, or accommodations required to promote education equity (e.g., considerations affecting persons who have a physical or learning disability). Persons studying on a half-time basis must complete their program within six years of admission.

General Applicants

The General category is meant to be used by all applicants to the first year of the LL.B. program (or one of the joint programs) unless they feel they qualify to apply in one of the discretionary categories.

Undergraduate academic performance is the most significant numerical factor in the evaluation process.

Most successful applicants have at least an "A-" average overall.

The Law School Admission Test (LSAT) is mandatory for all applicants. The University of Ottawa does not set a minimum required score for the LSAT. However, your LSAT results and writing sample are elements that will be considered by the Admissions Committee. The weight given to the LSAT will vary according to the other elements of your application.

The personal statement is a very important part of the application and should be written with care. You must also submit two letters of reference. While at least one reference must be from an academic source, it is preferable to have two academic references. Make sure that OLSAS has received the most recent transcripts for all your postsecondary studies.

Please note that files are not assessed until they are complete and all required documents have been provided by the applicant. The application deadline for fall 2010 entry is November 2, 2009. Applications in this category that remain incomplete after May 3, 2010, will be cancelled without further notice.

General Category – Special Circumstances

If you feel that significant **one-time events** that occurred during your undergraduate studies have affected your academic performance during a specific academic term or year, you can inform the Admissions Committee.

In order to provide the information relating to these special circumstances, please use the form provided for that purpose in the application. Be sure to indicate which academic term or terms were affected. Please provide supporting documents where appropriate.

The undergraduate academic record of applicants in this category will be reviewed in light of the information provided.

Mature Applicants

Persons with or without postsecondary studies may be considered as mature applicants if they have five or more years of non-full-time academic experience. In addition to academic work and the LSAT, outstanding qualities as evidenced by previous career and/or life experiences are considered. Applicants in this category must be Canadian citizens or permanent residents.

Mature applicants must also submit an up-to-date resumé or curriculum vitae along with their personal statement; do not use the personal statement as a resumé. You must also submit two reference forms, at least one of which should come from an academic source. If you are unable to obtain a letter of reference from an academic source, please choose references who

are able to speak to your abilities as they relate to law school, namely your ability to analyze, write, conduct research, work in groups and organize your time. Make sure that OLSAS has received all your postsecondary transcripts.

Please note that files are not assessed until they are complete and all required documents have been provided by the applicant. The application deadline for fall 2010 entry is November 2, 2009. Applications in this category that remain incomplete after May 3, 2010, will be cancelled without further notice.

Aboriginal Applicants

Persons of indigenous ancestry, First Nation, Métis and Inuit peoples may apply as either general or discretionary applicants.

The personal statement should discuss your work, personal and community experiences, and other factors relevant to your application. Aboriginal applicants must also submit an up-to-date resumé or curriculum vitae along with their personal statement. Aboriginal applicants who meet the Mature category requirements may apply under both the Mature and Aboriginal categories.

You must also submit two reference forms, at least one of which should be from an academic source, and proof of Aboriginal ancestry, such as a copy of a status card or a letter from your band council or Aboriginal organization.

The Admissions Committee may admit applicants in the Aboriginal category unconditionally or subject to successful completion of the Program of Legal Studies for Native People. It is therefore crucial that Aboriginal applicants complete their files as quickly as possible so that the Admissions Committee can make its decision in time for eligible applicants to begin the Program of Legal Studies for Native People in Saskatchewan at the beginning of May or *Le programme pré-droit pour les Autochtones* at the University of Ottawa for French-speaking Aboriginal applicants.

Access Category – All LL.B. Programs

The University of Ottawa has created an Access admission category to facilitate the entry into law school of students who have experienced barriers of a systemic, ongoing nature or who are from groups that have experienced identifiable social or economic barriers to education.

The factors that would support one's candidacy in this category are based on the Ontario Human Rights Code, which states that:

Every person has a right to equal treatment with respect to services, goods and facilities, without

discrimination because of race, ancestry, place of origin, colour, ethnic origin, citizenship, creed, sex, sexual orientation, age, marital status, same-sex partnership status, family status or disability.*

*R.S.O. 1990, c. H.19, s.1; 1999, c.6, s.28 (1); 2001, c.32, s.27 (1).

In addition, the Admissions Committee considers severe economic hardship to be a barrier.

Applicants in the Access category must provide all information required of General category applicants, namely a completed application form, official transcripts of all postsecondary studies and two letters of reference. At least one of the letters must come from an academic source, but it is preferable to have two academic letters of reference.

When explaining your reasons for applying in this category, please use the screen provided for that purpose in the online application and not your personal statement. The undergraduate academic record of Access applicants will be reviewed in light of the information provided. Please provide supporting documentation where appropriate.

Please note that files are not assessed until they are complete and all required documents have been provided by the applicant. The application deadline for fall 2010 entry is November 2, 2009. Applications in this category that remain incomplete after May 3, 2010, will be cancelled without further notice.

Note to Upper-Year Candidates

Upper-year candidates are not required to select a category.

The Law School Admission Test

The Law School Admission Test (LSAT) is required for all persons applying to first year, without exception.

The school does not set a minimum LSAT score required of applicants. The weight given to the LSAT will vary according to the other elements in each applicant's file.

Applicants who decide to write the LSAT on a date other than the one indicated on their application should inform OLSAS and the University of Ottawa in writing prior to writing the test. Where an applicant's mother tongue is not English, the LSAT, while relevant, may carry less weight in the evaluation. The LSAT is not required for upper-year candidates or for students applying to the French program.

It is strongly recommended that applicants write the LSAT by December 2009; it must be written at the latest in February 2010. Please note that the results of

the February LSAT test will not be available until late March. An application is incomplete and not evaluated until all documents, including the LSAT results, are received. Applicants who write the LSAT in February may therefore prejudice their chance of admission. Results from an LSAT taken prior to June 2005 are not acceptable.

Transfer Applicants

Transfer applications into the second year of the LL.B. program will be accepted only from students who have successfully completed the first year of the LL.B. program in a Canadian common law school. Students who have undertaken or completed their legal studies outside of Canada cannot apply in this category.

Transfer applicants must explain why they want to study at the University of Ottawa. The personal statement should be used to describe personal, academic and/or professional reasons why you wish to continue law studies in Ottawa. Applicants who have compelling circumstances that make it difficult to be away from Ottawa will be given priority. Applicants must also submit their official law school transcripts, two letters of reference, including at least one from a law professor, as well as a letter from the Dean of the current law school attesting that the student is in good standing and has not been the subject of any disciplinary actions. LSAT results are not required for transfer applicants.

The application deadline is May 3. Files are not assessed until they are complete and all required documents have been provided. As the number of spaces available is limited, any delay in completing an application can prejudice the likelihood of being admitted. Files that are still incomplete as of August 1 will be closed without further notice.

Letter of Permission

Students who wish to complete one semester or one full year of their law studies at the University of Ottawa as visiting students, with the permission of their law school, can apply in this category.

The personal statement should be used to describe personal, academic and professional reasons why you wish to study at the University of Ottawa. Applicants who have compelling circumstances that make it difficult to be away from Ottawa will be given priority.

Applicants in this category must submit their official law school transcripts, two letters of reference, including at least one from a law professor, as well as a letter from the Dean of the current law school attesting that the student is in good standing and has not been the subject of any disciplinary actions. LSAT results are not required for letter of permission applicants.

The application deadline is May 3. Files are not assessed

until they are complete and all required documents have been provided. As the number of spaces available is limited, any delay in completing an application can prejudice the likelihood of being admitted. Files that are still incomplete as of August 1 will be closed without further notice.

National Committee on Accreditation (NCA)

Applicants

Persons with a completed law degree from Quebec or from a foreign jurisdiction who wish to be admitted to the practice of law in a Canadian common law jurisdiction can apply for an assessment of the equivalency of their legal studies to the National Committee on Accreditation (established by the Committee of Canadian Law Deans and the Canadian Federation of Law Societies).

For further information please write directly to:

National Committee on Accreditation
Federation of Law Societies of Canada
World Exchange Plaza
1810-45, rue O'Connor Street
Ottawa ON K1P 1A4

Telephone: 613-236-7250, ext. 229
Email: nca@flsc.ca
Website: www.flsc.ca/en/foreignlawyers/guidelines.asp

If you have received advanced standing from the NCA, you may submit an application to the faculty in this category. Persons to whom the NCA has not granted advanced standing must apply as first-year students and complete the three-year LL.B. program in order to practice law in Canada.

Persons applying to do course work required by the NCA should use the personal statement to explain why they wish to complete their courses at the Faculty of Law of the University of Ottawa. A copy of the NCA assessment must be submitted, along with official transcripts of all previous postsecondary studies that have been officially translated into English or French, and two letters of reference, one of which should come from an academic source. The LSAT is not required for candidates in this category.

Applicants are encouraged to complete their application online. The application deadline is May 3. Files are not assessed until they are complete and all required documents have been provided. As the number of spaces available is limited, any delay in completing an application can prejudice the likelihood of being admitted. Files that are still incomplete as of August 1 will be closed without further notice.

Please note: The file of NCA applicants whose assessment from the NCA or whose final grades from

their last year of law studies are not available by June 15, 2010, will be cancelled.

Scholarships and Financial Aid

The Common Law section of the Faculty of Law at the University of Ottawa offers a number of scholarships and bursaries for first-year students. While some require an application, others are offered automatically. Consult our website for more details on how to apply. The application deadline is April 15, 2010.

Please note that application forms for financial assistance will be sent by the faculty only to applicants who have been offered admission to the school.

Financial aid for law students comes from a variety of sources. For complete information about financial aid and applications, please consult the University of Ottawa's website at www.scholarships.uottawa.ca or write to:

Financial Aid and Awards Service
University of Ottawa
85 University, Room 102
Ottawa ON K1N 6N5

Email: finaid@uottawa.ca

Late Applications

Requests to submit late applications must be made in writing to the Admissions Committee. Please include the reason for your request. Extensions of application deadlines are rarely granted.

Application Fee Waivers

Applicants to the University of Ottawa who are in financial difficulty may request a waiver of the \$75 fee. The basic criterion for granting a waiver is the inability to pay. Your request will be assessed via a fee waiver application form obtained directly from the Law School. No other fees will be waived. No waivers will be granted retroactively. Please visit our website at www.commonlaw.uottawa.ca for the most up-to-date information.

To obtain a waiver form, write to:

Admissions Office
Faculty of Law
Common Law Section
University of Ottawa
57 Louis Pasteur Street, Room 221
Ottawa ON K1N 6N5

Information

Telephone: 613-562-5800, ext. 3270
Fax: 613-562-5124
Email: comlaw@uottawa.ca
Website: www.commonlaw.uottawa.ca

Conditions académiques des facultés de droit – Première année

Table synoptique des facultés de droit:
Le tableau qui suit donne un survol des programmes.
Rapportez-vous au texte de chaque école (livret anglais
OLSAS) pour plus de détails.

Nota : Votre demande d'admission à une faculté de droit sera jugée incomplète si vous négligez de fournir les renseignements requis.

Faculté	Ottawa (English)
Inscription en 2008	230
Candidatures Rentrée 2009	2,745
Temps partiel, Mi-temps, études prolongées	Half-time
Préalables minimums	Three years or more. Undergraduate program completion is strongly encouraged.
LSAT	June 2005. No set minimum. Highest score. The weight given to the LSAT will vary according to the other elements of each applicant's file.
Préalables	Most successful applicants have a cumulative GPA of "A-".
Déclaration personnelle	Required from all applicants.
Évaluation confidentielle	Two required by all; at least one from an academic source.
Programmes	LL.B., LL.B./MA, LL.B./MBA, LL.B./J.D., PDC (Combined LL.B./LL.L.)
Catégories	General, Special Circumstances, Access, Mature, Aboriginal
Autre	Proof of Aboriginal status.



OLSAS 2010

Service ontarien de demande d'admission en droit

Liste de vérification

Avant de soumettre votre demande d'admission, assurez-vous d'avoir :

- Envoyé les droits administratifs et les droits de service pour les demandes de relevé de notes
- Envoyé votre Fiche d'établissement de Citoyenneté et Immigration Canada (si vous êtes résident permanent)
- Demandé au bureau du registraire des établissements postsecondaires fréquentés hors Ontario d'envoyer les relevés de notes au OLSAS pour tout cours suivi antérieurement
- Suivi les démarches pour écrire le LSAT si requis
- Fait parvenir les Formulaires d'évaluation confidentielle à vos répondants

Prendre bien soin d'inscrire votre Numéro de référence, votre nom et prénom (dans le bon ordre) dans toute correspondance avec OLSAS et les facultés de droit.